Lumières anciennes et nouvelles sur Saint-Bénigne de Dijon

Carol Heitz

▶ **To cite this version:**

Carol Heitz. Lumières anciennes et nouvelles sur Saint-Bénigne de Dijon. Cahiers du CRATHMA (Centre de recherche sur l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge), 1977, Du VIIIe au XIe siècle : édifices monastiques et culte en Lorraine et en Bourgogne, II (11). hal-03033476

HAL Id: hal-03033476
https://hal.science/hal-03033476

Submitted on 25 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

LUMIERES ANCIENNES ET NOUVELLES sur SAINT-BENIGNE DE DIJON.

A juste titre, l'église abbatiale de Saint-Bénigne de Dijon passe pour être l'un des monuments-clefs les plus remarquables de notre art roman. Plusieurs circonstances concourent à lui valoir cette place enviable. D'abord la personnalité séduisante de son bâtisseur, mais aussi la date de sa construction. Guillaume de Volpiano venait d'Italie, par l'intermédiaire de Cluny, et sut, tout au long d'une existence féconde, maintenir le lien avec sa Lombardie natale. Malgré les avatars de tout ordre, la construction fut menée à bien en moins de vingt ans, parallèlement à celle de Fruttuaria (1004-1014), monastère consacré par Guillaume peu avant l'achèvement de Saint-Bénigne. A Dijon, les travaux débutèrent juste après l'an mil —la première pierre fut posée le 16 des Kalendes de mars 1001 (1)— et la ou plutôt les consécrations eurent lieu le 30 octobre 1017 pour l'église majeure (par Lambert, évêque de Langres) et le 13 mai de l'année suivante pour l'oratoire de Sainte-Marie. Ce qui rend l'église Saint-Bénigne particulièrement chère aux historiens de l'art, c'est précisément la fameuse rotonde orientale vouée à la Vierge. Détruite à la Révolution, ressuscitée partiellement cinquante ans plus tard, elle constitue le type même de ces rotondes de chevets, axiales, dont la forme et la fonction ont tant stimulé la curiosité des savants (2).

* *
*

Aujourd'hui, plus de trois quarts de siècle se sont écoulés depuis la parution de la monographie de l'abbé Chomton (3). Cette étude qui consacre autant d'attention à l'histoire de l'abbaye qu'à son archéologie et qui ne néglige pas la raison d'être de toute église, c'est-à-dire sa vie liturgique, demeure un grand ouvrage. Qu'il ait pu être contesté sur quelques points —notamment sur certaines restitutions architecturales marquées par la mode d'alors qui alliait le goût pour l'hypothèse à une hyperprécision du détail— n'entame en rien sa valeur. En parcourant, avec Chomton, les siècles d'évolution, depuis le temps du premier christianisme à Dijon jusqu'au XIXe siècle, on réalise avec clarté le cheminement de l'insigne édifice : l'érection de la modeste église mérovingienne, commencée par une crypte en 511, consacrée d'après le témoignage de Grégoire de Tours en 535 ; la construction, trois siècles plus tard (871), d'une abbaye carolingienne par Isaac, évêque de Langres ; enfin la reconstruction, pratiquement à neuf, du monastère par Guillaume de Volpiano, délégué à Dijon le 24 novembre 989 par Mayeul, abbé de Cluny.

N'était-il pas naturel que l'abbé Chomton ait consacré à cette période, et notamment à l'embellissement du tombeau du saint patron de l'abbaye, les pages les plus senties de sa monographie ? Le reste de l'histoire de Saint-Bénigne n'en pâtit pas pour autant : la reconstruction de l'abbaye après l'incendie qui ravagea Dijon le 28 juin 1137, la consécration en 1147 de l'église restaurée par le pape Eugène III en présence du roi Louis VII ; la nouvelle catastrophe du 14 février 1272 qui imposa la reconstruction complète de la basilique sous la forme d'une haute église gothique, enfin les changements mineurs du XVIe et du XVIIe siècle qui vit l'installation à Saint-Bénigne des bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur (1651).

La Révolution surprit l'abbaye en pleine détresse. Devenue, le 6 mai 1792, le siège de l'évêché constitutionnel, l'ancienne abbatiale subit des remaniements profonds. La destruction de la rotonde, jugée d'une architecture «bizarre et sauvage», fut perpétrée cette même année sous le regard angoissé de quelques Dijonnais épris du patrimoine de leur cité : c'est là le chapitre le plus émouvant de l'étude de l'abbé Chomton. Les décennies qui suivirent ont presque été vécues par l'auteur : du moins sont-elles étayées par de nombreux témoignages directs. La redécouverte de la rotonde en 1842/43 —dont quelques octogénaires avaient gardé le souvenir—, la visite de Viollet-le-Duc en 1853, à la suite du Congrès archéologique tenu à Dijon en 1852, et la progressive, mais néanmoins trop lente restauration de la «crypte» (elle dura de 1858 à 1888) mènent le lecteur au seuil du XXe siècle qui vit la parution du livre de Dom Chomton.

(1) En fait le 14 février 1002, selon notre comput grégorien.
(2) Cf. plus haut p. 32.
(3) CHOMTON (L'abbé L.) *Histoire de Saint-Bénigne de Dijon*, Dijon, 1900. Du même auteur : *Saint-Bénigne de Dijon. Les cinq basiliques*, Dijon, 1923.

Au-delà de nos frontières, plusieurs historiens d'art ont marqué un vif intérêt scientifique pour notre monument. Dans son ouvrage *A brief commentary on early mediaeval church architecture*, paru à Baltimore en 1942, Kenneth John Conant, alors professeur à l'Université de Harvard, avait déjà consacré quelques pages lucides à la transition du carolingien au roman en Bourgogne et au rôle tenu par Saint-Bénigne dans cette évolution. Son élève Mme Alice Sunderland-Wethey consacra sa thèse (soutenue à Harvard en 1946, mais non publiée) à l'abbaye dijonnaise (4). Ses conclusions ont partiellement inspiré l'important chapitre (p. 84-87) que K.J. Conant accorde à Saint-Bénigne dans son *Carolingian and Romanesque Architecture 800-1200* (*The Pelican History of Art*, 1959). Les reconstitutions popularisées par cet ouvrage sont aujourd'hui encore les plus fréquemment utilisées.

Depuis, certaines thèses de K.J. Conant ont été contestées. L'essai critique le plus incisif vient d'un collègue britannique : Andrew Martindale fonde son interprétation du monument sur une lecture minutieuse du texte de la *Chronique de Saint-Bénigne*, publiée plus loin. Il s'agit de l'article intitulé «The Romanesque Church of S. Bénigne at Dijon and Ms 591 in the Bibliothèque Municipale» publié dans le *Journal of the British Archaelogical Association*, Tome XXV (1962).

Plus récemment, l'ancienne abbatiale a retenu l'attention d'un médiéviste allemand, Helmut Schlink, maître de conférences à l'Université de Hambourg, qui procède dans sa thèse d'habilitation à une réinterprétation de l'architecture bourguignonne du XIe siècle (5). Ses conclusions, qui s'appuient au demeurant sur un contrôle sérieux des sources écrites, rejoignent deux intéressantes interventions faites à Berkeley en 1968 et à New-York en 1971 par un jeune professeur américain, Mme Carolyn Malone, qui enseigne actuellement à Harvard (6). Avec l'autorisation du directeur de la Circonscription archéologique, elle a pu même effectuer l'an dernier (en août et en septembre 1976) un sondage assez profond sur le flanc nord extérieur de la basilique actuelle. Le but en était de retrouver les fondations de l'hypothétique transept de Guillaume, qui, contrairement aux restitutions de K.J. Conant, se serait trouvé largement en avant, vers l'Est, ouvrant ainsi directement sur l'abside à la manière des transepts romains. Ces fouilles doivent, à notre connaissance, se poursuivre cet été ; peut-être permettront-elles d'éclaircir au moins ce point important pour la connaissance de l'édifice de Guillaume ? Evidemment, la solution idéale eût été une fouille générale, approfondie. Une telle enquête –difficile à organiser dans les circonstances présentes en raison de son coût– permettrait de retrouver toute l'église basse établie en forme de croix –plutôt d'un T– sous le chœur de l'actuel édifice gothique ; elle aboutirait également au dégagement des substructions carolingiennes de l'église d'Isaac. Cette église de la seconde moitié du IXe siècle n'a pas pu disparaître totalement ; les traces de cet important monument, dont subsiste encore une partie dans l'*augmentum* oriental de la rotonde, sont sûrement encore décelables, même s'il est admis que Guillaume fit reconstruire son abbatiale *a fundamentis*.

* *
*

(4) A. SUNDERLAND, *The early romanesque church of St. Benignus of Dijon*, Harvard University, 1946. Du même auteur : «The legend of the alternate system at St. Bénigne of Dijon», *Journal of the Society of Architectural Historians*, vol. XVII (1958), p. 2-9.
(5) Un résumé du travail de H. SCHLINK intitulé, «Kirchliche Architektur des Abendlandes ums Jahr 1000» figure dans *Univ. Hansestadt Hamburg Forschung* No 8, 1976 (*Kulturgeschichte und Kulturkunde*), p. 146-151.
(6) Cf. C. MALONE «A new evaluation of the eleventh century church of St. Benigne at Dijon», conférence prononcée à New-York en janvier 1971 et un dossier d'une quarantaine de pages, présenté au Séminaire du professeur Bony à l'Université de Berkeley en 1968.

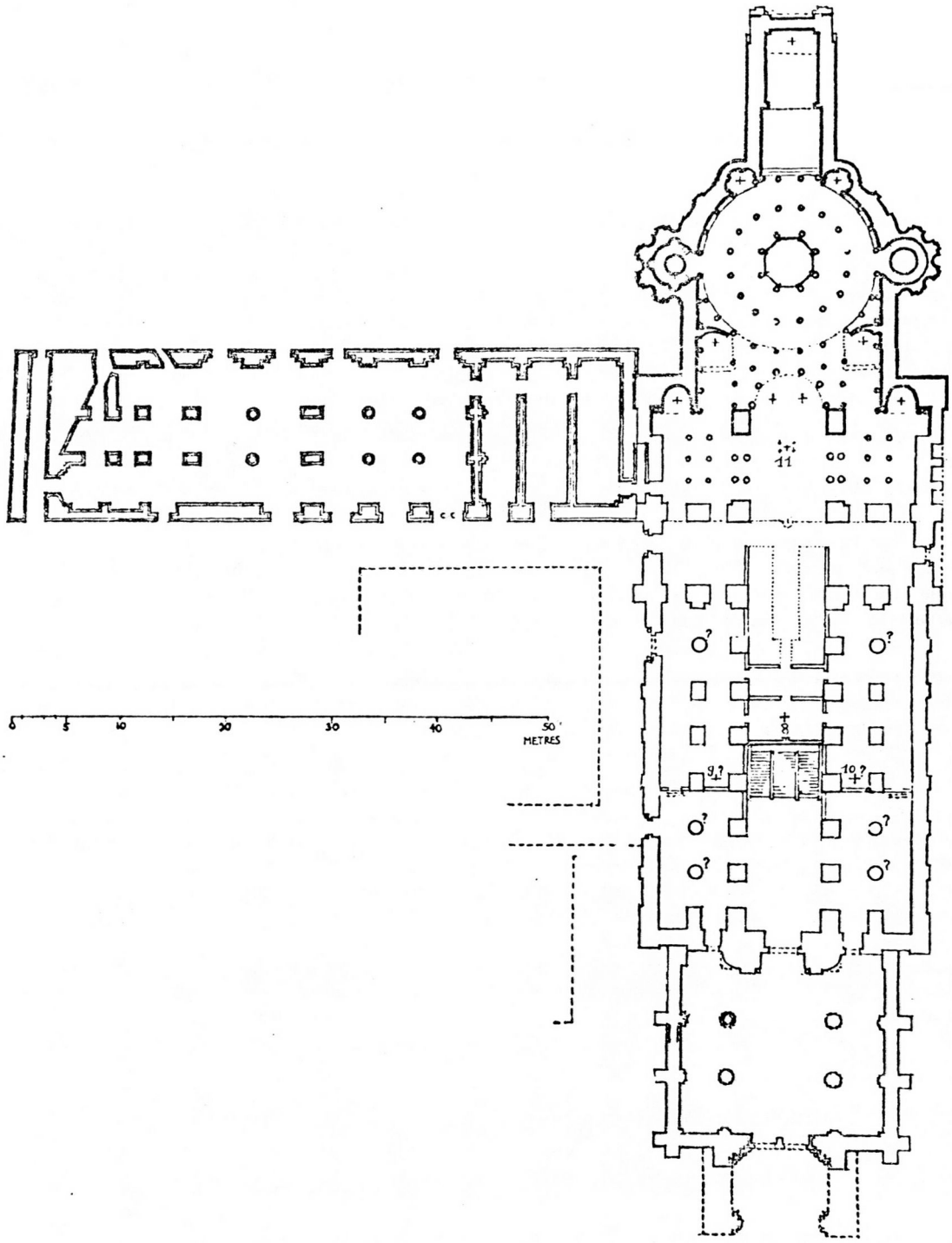

Dijon, Saint-Bénigne, reconstitution du plan de l'abbatiale romane et de l'aile orientale du cloître, par K.J. CONANT (*Archaeologia*, vol. XCIX, 1965).

Cette restitution est la seule à montrer la «Galilée occidentale dont la forme, calquée sur celle de l'abbatiale contemporaine de Romainmôtier, reste évidemment hypothétique. — Les deux croix dans l'abside principale figurent les autels de saint Raphaël (au Sud), de saint Marc (au Nord). Nous les voyons cependant en position plus latérale, même surélevée (cf. plan II). Le rapprochement n'est pas interdit avec la situation à Cluny III où la chapelle de l'archange Raphaël se trouve logée au premier étage d'une tour carrée adossée au mur ouest du grand transept. — L'aile orientale du cloître comprenait au rez-de-chaussée la salle du chapitre et le parloir, et à l'étage le dortoir.

En présentant plus loin quatre textes, nous ne visons pas l'inédit, mais uniquement un renouvellement de l'information. La publication avec traduction de ces textes permettra une actualisation opportune du monument presque entièrement disparu, trop souvent interrogé et commenté sur le vu des seules restitutions récentes.

Le premier des textes, celui de la *Chronique de Saint-Bénigne* datant du troisième quart du XIe siècle, se révèle très fécond, malgré certains passages difficiles à transposer et malgré une certaine stéréotypie, la Vulgate se profilant parfois à l'arrière-plan avec des passages descriptifs empruntés au Livre de Salomon ou à la prophétie d'Ezéchiel. Mais une comparaison avec des textes d'une teneur plus poétique, comme la *Carmen Purchardis*, écrite à la Reichenau vers l'an mil (7), ou avec la description de l'*Old Minster* de Winchester par Wulfstan (également fin du Xe siècle) (8) montre à quel point l'auteur de la Chronique a su appréhender la réalité architecturale de son église. Les dimensions indiquées se sont révélées exactes, même si la coudée biblique vient supplanter la mesure plus traditionnelle du pied. Le nombre des supports, celui des fenêtres permet des restitutions plausibles.

La position des autels —cette donnée capitale dans une église, dont l'étude est trop souvent négligée— se trouve pour une fois indiquée avec une parfaite minutie. Le deuxième texte, tiré d'un coutumier, ne fait que confirmer les renseignements fournis par la Chronique. Datant des alentours de 1100, à la rigueur du début du XIIe siècle, il complète admirablement la titulature des autels.

Le troisième texte décrit les modalités liturgiques organisées autour des foyers commémoratifs que sont les autels. Même si, à force de détails parfois minimes, sa lecture peut paraître lassante, il donne une image très fidèle des soins dont on entourait la fête de chaque saint et, à plus forte raison les grandes fêtes de l'année liturgique.

Le dernier des quatre textes, le chapitre 50 de l'ancien coutumier dans lequel Dom Lanthenas puisa en 1697 à la demande de Dom Mabillon, montre un *ordo* processionnel. Le rôle liturgique primordial de la rotonde comme élément focalisant se manifeste avec éclat. Avec non moins de clarté apparaissent les habitudes rigoureuses, ascétiques même, auxquelles Guillaume avait soumis sa communauté de Dijon. Celle de Fruttuaria en Lombardie pratiquait d'ailleurs une ascèse semblable en bien des points.

En dernier lieu, des processions comme celle des *baculi* (bâtons) qui amenait le couvent tout entier à sortir de ses murs et à pérégriner nu-pieds à travers la cité, jettent une lumière significative sur la ferveur et le zèle de ces moines du XIe siècle. Le départ de cette procession (attestée également en Normandie, à Bayeux) de la *Galilée* —d'un porche semblable sans doute à celui de Cluny II ou de Tournus— nous vaut la découverte d'un autre élément d'architecture important, attesté nulle part ailleurs.

Place aux textes maintenant qui introduiront le lecteur directement dans l'église de Guillaume et dans la pratique liturgique du monastère, deux générations à peine après la disparition du grand abbé.

(7) Cf. *Purchardi Gesta Witigowonis, Mon. Germ. Hist., Script.* IV, 621 e.s. (*Purchardi Carmen de gestis Witigowonis abbatis*). Une traduction en allemand de ce poème de 552 vers, rédigé en 995, figure dans E. REISSER, *Die frühe Baugeschichte des Münsters zu Reichenau, Forschungen zur deutschen Kunstgeschichte* 37, Berlin, 1960, p. 108-119. Mme M. Mathieu met actuellement au point la traduction en français du poème de Purchard.

(8) Cf. *Wulfstani Cantoris Narratio metrica de sancto Swithuno*, ed. A. CAMPBELL, *Thesaurus Mundi, Bibl. script. lat.*, Zurich. Il s'agit d'une «lettre» en vers adressée par Wulfstan vers 992-994 à saint Alphège, évêque de Winchester de 984 à 1006, successeur de saint Aethelwold qui avait occupé cette même chaire de 963 à 984.

DESCRIPTION DE L'ÉGLISE ABBATIALE DANS LA CHRONIQUE DE SAINT-BÉNIGNE.

Le texte qui suit est donné d'après le manuscrit 591 (anciennement 348) de la Bibliothèque municipale de Dijon, fol. 41 à 43. Le manuscrit contient la *Chronique de Saint-Bénigne* suivie du cartulaire de l'abbaye.

La Chronique a été rédigée entre 1055 et 1075 environ (1). Citée au XIe siècle à Saint-Bénigne (cf. L. Chomton, p. 136-137), retrouvée au XVIIe siècle à Autun, rachetée illico par les responsables mauristes de l'abbaye, la Chronique comporte un passage très explicite sur l'architecture et le mobilier liturgique, notamment la position des autels dans l'église de Guillaume de Volpiano.

Dans sa monographie sur Saint-Bénigne, l'abbé Chomton a publié ce passage en note, avec deux importantes lacunes cependant (2). C'est ce texte que Victor Mortet a repris dans son Recueil de Textes relatifs à l'histoire de l'architecture en France aux XIe et XIIe siècles (3). L'édition complète de la Chronique, faite en 1875 par E. Bougaud et J. Garnier, est plus précise (4). Elle a surtout l'avantage d'être complète.

La seule édition vraiment tout à fait fidèle est assez récente (5). On la doit à M. Andrew Martindale qui a reproduit le manuscrit original avec un soin méticuleux respectant même la ponctuation du scribe, parfois bien fantaisiste. C'est ce texte que nous avons choisi de présenter. Sa version originale est d'un seul tenant, mais M. Martindale, afin d'en faciliter la lecture, a préféré le découper en paragraphes.

Nous l'accompagnons d'une traduction qui s'appuie sur celle de l'abbé Chomton. Toutefois, quelques termes ont été changés et surtout les passages éludés [placés entre crochets] ont été traduits.

Le texte du manuscrit 591 de Dijon est de loin le plus précieux pour une bonne intelligence de l'édifice commencé en 1001. Non seulement il propose les dimensions exactes de chaque partie de l'église à l'aide d'une mesure unitaire —la coudée— mais il indique également le nombre des portes, fenêtres, supports et arcades qui rythment l'église aux différents niveaux. D'autre part, la position des autels est rapportée avec précision et seulement pour deux d'entre eux l'hésitation est permise quant à la localisation exacte.

On comparera d'ailleurs la description fournie par la Chronique avec un autre manuscrit plus bref, mais aussi plus précis sur certains points de détail, notamment la titulature complète des autels. Il s'agit d'un document dont la substance remonte aux alentours de 1100, conservé par une copie de la fin du XVIIe siècle dans la Collection de Bourgogne à la Bibliothèque Nationale de Paris (6).

(1) L'auteur de la *Chronicon Sancti Benigni Divionensis* raconte la mort en 1052 de l'abbé Halinard qui avait succédé à Guillaume de Volpiano à la tête de l'abbaye (1031-1052) et était également archevêque de Lyon depuis 1046. Le chroniqueur dit aussi le relâchement qui s'était emparé de l'abbaye et les embarras éprouvés en dehors, sous l'abbatiat d'Adalbéron (1056-1077).
(2) Cf. L. CHOMTON, *Histoire de l'église Saint-Bénigne de Dijon*, Dijon 1900, p. 96, note 2 —p. 99.
(3) V. MORTET, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France au Moyen Age, XIe et XIIe siècles*, Paris 1911, N. VI, p. 26-32.
(4) E. BOUGAUD et J. GARNIER, *Chronique de Saint-Bénigne de Dijon, suivie de la Chronique de Saint-Pierre de Bèze*, dans *Analecta Divionensia*, Dijon 1875, p. 137-148.
Cf. également la notice de G.H. PERTZ, dans *Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, VII (1839), p. 443-444 qui insiste sur les caractéristiques milieu XIe siècle de l'écriture du manuscrit.
(5) Cf. A. MARTINDALE, «The romanesque church of S. Bénigne at Dijon and ms 591 in the Bibliothèque municipale», dans *Journal of the British Archaeological Association*, 3 rd. Ser. XXV (1962), p. 47-50.
(6) *Ms. B.N. Paris*, Collection de Bourgogne, XI, fol. 83 r° et v°.

Bibliothèque municipale de Dijon, ms. 591, *Chronique de Saint-Bénigne*, fol. 41-43.

(Haec abbatia... ab honorando praesule Brunone et Willelmo) venerabili abbate non solum modo in aliis rebus. verum etiam in nova aecclesiae fabrica est renovata. In cuius basilicae miro opere. domnus praesul expensas tribuendo et columnas marmoreas ac lapideas undecumque adducendo. et reverendus abbas magistros conducendo et ipsum opus dictando insudantes. dignum divino cultui templum construxerunt. Cuius artificiosi operis forma et subtilitas non inaniter quibusque minus edoctis ostenditur per litteras. quoniam multa in eo videntur mistico sensu facta. que magis divinae inspiratione quam alicuius deputari debent periciae magistri (1).

Fundatum est autem hoc templum anno dominicae incarnationis M.i. indictionne XIIII. XVI alendas martii ; cujus longitudo ducentorum ferme cubitorum. latitudo autem. L.^{ta} III.^{um} existit. Altitudo vero. in sequentibus oportune dicetur.

Inferior itaque domus orationis in qua sacratissimum corpus sancti Benigni martiris veneratur. eundem pene modum habens quantitatis. fulcitur centum quattuor columnis. Haec in figuram. T. litterae facta. quattuor ordines columnarum duodeno dispositas numero equali extenditur in longitune et latitudine. x. vero cubitis erigitur in altitudine. secreta ex utraque parte habens vestibula. Quinque sane in ea continentur altaria. Primum in honore ipsius sancti Benigni est consecratum. secundum in memoria sancti Nicholai. et omnium confessorum. Tercium in veneratione sanctae Paschasiae virginis quae ibidem quescit et omnium virginum. Quartum in sancti Hirenei et omnium martirum. Quintum sub nominibus sanctorum confessorum et abbatum Johannis et Sequani. atque sancti Eustadii presbiteri ibidem quiescentis. In hac ergo sanctorum corpora quiescentia sepedicti testis christi beata ambiunt membra. quorum in principio huius libri nomina sunt adnotata. Sanctorum vero confessorum et episcoporum Urbani et Gregorii corpora. in aecclesia sancti Johannis baptistae primitus fuerunt tumulata. post longa vero tempora inde elevata. sancti quidem Gregorii medietas corporis in ecclesia sancti Benigni est recondita. tempore quo propter metum paganorum eiusdem sancti martiris effossum corpus delatum fuit ad civitatem lingonas. et tunc alia medietas corporis praefati confessoris illic est retenta. Sancti denique Urbani corpus levatum et in loculo positum. multis miraculorum signis per eum dominus letificavit corda famulorum suorum in hoc loco degentium. Venerabilis vero Isaac antistitis corpus cum exigente templi edificio transferretur alio a quibusda sacerdotibus. maxima ex parte integrum simul cum capite clericalem adhuc praeferente habitum fertur inventum. Similiter et domni Argrimi pontificis ac monachi sacerdotalia cum cucullo necnon interiore cilicio vestimenta. in testimonium ipsius sanctimoniae incorrupta sunt reperta. Ab hoc haud longe reperta est sancta Radegundis. habens ad caput titulum sui nominis in lammina plumbea. cuius ossa cerato involuta linteo sunt inventa in capsa lignea in terra recondita. Ceterorum praeterea sanctorum quorum corpora hic noscuntur tumulata. beatus Gregorius turonorum episcopus mentionem facit eorum quaedam describens miracula. Benigni videlicet martiris nostri specialis patroni. Tranquilli quoque confessoris. necnon Hilarii senatoris et eius coniugis. sanctae Floridae sanctimonialis. atque paschasiae virginis et martiris. Haec a sancto Benigno edocta et baptizata. post eius martirium. sevitia paganorum rapta est ad supplicium. Cumque immobilis in fide christi persisteret. primo carceris afflicta squalore. sostea pro confessione deitatif sententia fuit multata capitali. ut quedam vitrea antiquitus facta. et usque ad nostra perdurans tempora eleganti praemonstrabat pictura. Tantorum ergo venerandis corporibus sanctorum. honorabiliter hec de qua modo agitur aecclesia non mediocriter est ditata. exceptis aliorum reliquis sanctorum quos enumerare videtur superfluum.

Huic paulo superius descriptae inferiori criptae conjungitur oratorium ad solis ortum rotundo scemate factum. senarumque inlustratur splendore fenestrarum. XXXVII. cubitos habens in diametro, decem in alto. Hoc sane ^{oratorium} terno columnarum ordine insemet regirato. XL videlicet atque VIII. geometricali dispositione ambitur. Huius desuper culmen celso erectum fastigio XXIIII. columnarum ac XXX. duorum arcuum tripartita comparis numeri machina divisione, eleganti transvolutun est opere. Hoc sane oratorium sancti Iohannis baptistae sacratum est honore. cuius altare illustratur trium fenestrarum lumine.

Ad hac aecclesia sunt per cocleam dextra levaque XXXVII. gradus. crebris sufficienter illustrati fenestris. per quos inoffenso ascenditur tramite ad basilicam sanctae dei genitricis Mariae. Ipsa vero aecclesia. LXVIII. subnixa est columnis. eundem fere habens modum et formam in diametro sive in altitudine quem et inferior. undenisque irradiatur vitreis. Ad altare autem eiusdem perpetuae virginis marmoreum. per quattuor tripartitos ascenditur gradus. iuxta quos hinc et inde sunt altaria. ad dexteram quidem Johannis evangelistae. ac Jacobi fratris eius sanctique Thomae apostoli. ad levam vero sancti Mathei. Jacobi et Philippi apostolorum.

(1) Une main du XVe siècle a ajouté ici, sur le manuscrit original de la Chronique, un titre ainsi libellé : «Segvitur forma Ecclesiae antiquae hujus monasterii Divi Benigni». Ce titre a passé dans toutes les copies, et de celles-ci, dans l'édition d'Achéry (cf. note de Bougaud et Garnier, p. 139).

Hinc iterum concordantes et satis lucidi utrinque per cocleam ad aecclesiam sanctae et individuae trinitatis XXX. gradus continuatum praestant ascensum. Haec in modum coronae constructa. triginta quoque et sex innixa columnis. fenestris undique ac desuper patulo coelo lumen infundentibus micat eximia claritate. Amplitudine inferiori domui consimilis. sed XX. cubitorum altitudinis. Altare sanctae trinitatis ita est positum. ut undecumque ingredientibus ac ubicumque per aecclesiam consistentibus sit perspicuum.

Inde per quadrigeminas scalas altrinsecus factas. ad supprema patet ascensus. quarum duae equali modo positae per quindecim gradus sancti Michaelis protenduntur oratorium. habens in longitudine cubitos. XXXIII. in altitudine .X. vili facta scematae. fenestras habet VII. aliae vero duae per quinquaginta gradus sursum dirigunt gressum.

Ad ima autem harum scalarum bina super murum deambulatoria sunt facta. quae equali spacio ab orientali parte usque ad occidentalem et infra templum per arcus deambulatorios. et supra tectum domus muro altitudinis ferme trium cubitorum. circumquaque pergentium a ruina protegunt incessum. Haec tamen ad dexterqm sinistramve partem templi incipientes. interius. et subtus alas eius gressum per quosdam occultos aditus ad suprema tecti dirigentes. plano ut dictum est calle deducunt introrsus undique donec superliminare occidentalium portarum adtingentes per pariles scalas XX. graduum in porticus aecclesiae maioris deponunt.

Quae ad instar crucis edificata. habet in longitudine cubitos centum viginti octo. in latitudine sicut praescriptum est quinquaginta tres. in altitudine quaquaversum permaximos triginta et unum cubitos. in medio autem quadraginta. Inluminatur septuaginta vitreis. fulciturque centum viginti et una columnis. quarum nonnullae iuxta capita fortissimarum quae sunt XL. pilarum quadrangulatim statutae. una quasi simul coronari videntur corona. quamvis non unius sit magnitudinis omnium forma. Habet hinc et inde geminas porticus dupliciter transvolutas. in quibus bis bina. continentur altaria. A parte quidem aquilonis unum in honore sanctorum apostolorum Petri et Andreae, alterum in honore sancti Bartholomei. atque Simonis et Taddei apostolorum. Sancti vero Pauli altare est in superiori aecclesia ante aram Sanctae Trinitatis. et quod ipse raptus ad tercium caelum vidit secreta dei. A meridie sunt altaria. unum in honore sanctorum apostolorum Mathiae et Barnabae. ac Lucae evangelistae. aliud in honore sanctorum martirum Stephani. Laurentii. atque Vincentii. Est aliud altare ad occidentalem plagam aecclesiae. in eodem latere meridiano. in honore sanctorum Mammetis. Desiderii. Leodegarii. Sebastiani. Gengulfi martirum. Et ex parte altera sanctorum martirum Policarpi. Andochii. Tirsi. Andeoli. Simforiani. Georgii. Christofori. et sanctorum confessorum Urbani et Gregorii. quorum corporibus adornatur praesens domus. Principale altare est sacratum in honore sanctorum Mauricii atque Benigni. simulque omnium sanctorum. Altare ad dexteram eius in honore sancti Raphaelis archangeli. et omnium beatorum spirituum. ad levam vero in honore sancti Marci evangelistae. Atque in medio ipsius aecclesiae altare sanctae crucis omniumque sanctorum. Ante hoc altare triplex constat introitus criptae. et in XV. gradibus ascenditur ab ipsa ad superiorem aecclesiam.

Sepulcrum vero sancti et gloriosi martiris ita est constructum. Est tumba ex quadris edificata lapidibus. quae octo cubitos in longum quinque autem tenet in latum. cuius cacumen lapideum quattuor sustinetur suffragio columnarum. Desuper autem quattuor columnae marmoreae locatae erant antiquitus. olim super lapideos arcus quos continebant. apsidam ferebant ligneam. sex cubitorum longitudinis et trium latitudinis. septemque ac semis altitudinis. Quae undique auro et argento vestita. historiam dominicae nativitatis et passionis praemonstrabat. anaglipho prominentem opere. pictura satis optima. Verum hoc decentissimum de quo loquimur ornamentum. ob recreationem pauperum tempore famis fuit dissipatum a domno abbate Willelmo. et cum capsa aurea mirifice gemmis exornata. pariterque tribus tabulis ac duobus turibulis argenteis crubibusque ac omne ornamentum in auro et argento venumdatum est. Ante hec vero tempora. insignia ornamenta videlicet gemmae. pallia preciosa. capsae. tabulae. coronae. vasa quoque aecclesiastica seu candelabra. ex auri argentique metallo fabricata. cum imagine salvatoris domini nostri ex auro fusili opere facta. latronum fraude in ipsius sancti festivitate occisis custodibus furto fuerunt asportata. Haec ornamenta a guntranno et ceteris regibus huic loco pro veneratione et honore dei sanctique Benigni martiris antiquitus conlata. sed priscis temporibus sacrlega pessimorum manu sublata. nullus postea extitit principum qui tantum potuisset recuperare thesaurum. Haec ad notificandam divionensis loci antiquitatem et gloriam paucis dicta sint.

Illud in fine notificandum est. in templi istius edificio esse columnas trecentas septuaginta et .I. exceptis illis que in turribus et altaribus sunt. Fenestrae clausae vel claudende vitro. centum viginti. Turres octo. porte tres (2). ostia XX.ti IIII.or

(2) Au lieu de «porte tres» on avait d'abord écrit «porte quattuor», et c'est après un grattage que le mot «tres» a été substitué à «quattuor», mais l'écriture paraît être de la même main.
De même, au commencement du texte, dans la description de l'oratoire de Saint-Jean-Baptiste, deux phrases commencent ainsi : «Hoc sane oratorium». Pour la première, le mot «oratorium» se lit en surcharge, mais de la même main. Cela prouve —comme Chomton le constate pertinemment— que le copiste a reconnu lui-même des fautes dans son texte, mais il ne les a pas toutes corrigées.

TRADUCTION

[Cette église abbatiale a été non seulement rénovée dans certaines parties, mais véritablement rebâtie de fond en comble par le digne évêque Brunon et le vénérable abbé Guillaume. Pour cette basilique si excellemment construite, l'évêque fournit les moyens et fit venir, de toute part, des colonnes en marbre et en pierre. Et le vénérable abbé dirigea lui-même les maîtres, dictant leur tâche à ceux qui n'épargnèrent point leur peine pour construire un temple digne du culte divin. Cela vaut bien la peine de retenir par écrit, pour ceux qui sont moins instruits, la forme et la subtilité de cet édifice d'une grande complexité artistique car il semble que beaucoup de choses en lui aient été accomplies par un sens mystique et devraient être attribuées à l'inspiration divine plutôt qu'à l'expérience d'un quelconque maître d'œuvre.]

«La nouvelle basilique a été fondée l'an de l'Incarnation mil un, indiction quatorze, le seize des calendes de mars (14 février). Sa longueur est d'environ deux cents coudées, et sa largeur de cinquante-trois (1). La hauteur sera indiquée dans la suite, selon l'opportunité.

«L'église basse où l'on vénère les ossements sacrés de saint Bénigne martyr, a presque la même étendue (que l'église haute). Cent quatre colonnes en soutiennent la voûte. Elle présente la forme de la lettre T (2). Les colonnes sont sur quatre rangs et distribuées par douzaines. La longueur (sens de la nef) égale la largeur (sens du transept). La hauteur (sous voûte) est de dix coudées. Il y a de chaque côté des vestibules isolés. Cette église basse contient cinq autels. Le premier est consacré en l'honneur de saint Bénigne ; le second, en l'honneur de saint Nicolas et de tous les confesseurs ; le troisième, en l'honneur de sainte Paschasie vierge, dont le corps repose au même lieu, et de toutes les vierges ; le quatrième, en l'honneur de saint Irénée et de tous les martyrs ; le cinquième sous les noms de saint Jean et de saint Seine confesseurs et abbés, et de saint Eustade prêtre, dont le corps repose au même lieu. Dans cette même église, les corps des saints dont les noms sont cités au commencement de ce livre, reposent autour de celui du bienheureux martyr du Christ. [Les corps des saints confesseurs et évêques Urbain et Grégoire ont d'abord été ensevelis dans l'église Saint-Jean-Baptiste, puis, longtemps après, ont été exhumés. En vérité, la moitié du corps de saint Grégoire a été dissimulée dans l'église Saint-Bénigne, à l'époque où, par crainte des païens, après avoir été exhumé, le corps du saint martyr (de saint Bénigne) avait été confié à la cité de Langres et l'autre moitié au confesseur gardé là (à Dijon). Enfin le corps de saint Urbain a été exhumé et placé dans un «loculus» (réceptacle d'un autel) et le Seigneur, grâce à lui, par maint signe miraculeux réconforta le cœur de ses serviteurs qui passaient leur vie dans ce lieu. Quant au corps du vénérable prêtre Isaac (3) alors qu'il était transporté ailleurs par quelques prêtres —la construction du temple l'exigeant— fut retrouvé, rapporte-t-on, à peu près totalement intact, avec sa tête qui portait encore la coiffe de prêtre. De même, les habits sacerdotaux de Dom Argrimus prêtre et moine avec son capuchon et son cilice furent retrouvés intacts ce qui prouve sa sainteté. Non loin de lui fut retrouvée sainte Radegonde (4) qui avait, à côté de sa tête, une plaque portant son nom faite d'une feuille de plomb

(1) Quelle est la dimension exacte de la coudée mentionnée par la Chronique de Saint-Bénigne ?
La coudée était chez les Romains de 1 pied 1/2. Quant au pied, il est difficile de définir au plus juste sa longueur. En Occident, celle-ci oscille entre 0,2915m (un des pieds conservés au Musée de Naples) ou de 0,292m (pied de Maulevrier près de Caudebec) à 0,34m (le *pes drusianus* utilisé en Allemagne rhénane). La différence entre les extrêmes varie de près de 0,05m pour un seul pied, ce qui est considérable et peut fausser toute la mensuration d'un édifice.
L'abbé Chomton, en s'appuyant sur le diamètre de la rotonde, évalue la coudée —au sens de l'auteur de la Chronique— à 0,50m. Cette mesure demande cependant à être affinnée (cf. note 6).
(2) Le T (tau) étant l'ancienne image de la croix, les basiliques de l'époque constantinienne en avaient reçu la forme.
La remarque sur le nombre des colonnes apparente ce passage à celui, de près de cent ans plus jeune, de l'abbé Suger de Saint-Denis (*De consecratione ecclesiae Sancti Dyonisii*. paragr. 5) :
«Medium quippe duodecim columpne duodenarium apostolorum exponentes numerum, secundario vero totidem alarum columnae prophetarum numerum significantes, altum repente subrigebant aedificium».
L'on voit que la symbolique des nombres (primaires) est encore aussi vivace, aux XIe et XIIe siècles, qu'à l'époque carolingienne, particulièrement éprise de ces combinaisons chiffrées.
(3) Il s'agit des reliques d'Isaac, évêque de Langres dans la seconde moitié du IXe siècle, qui fut le véritable fondateur de l'abbaye Saint-Bénigne. Cette fondation, qui se fit sous la protection de Charles le Chauve, eut lieu en 871 et c'est de la campagne de construction qui s'ensuivit que datait l'abbatiale précédant l'église de Guillaume. C'est également Isaac qui érigea la chapelle qui devint par la suite l'*augmentum* oriental de la rotonde Sainte-Marie. Les joints du raccordement opéré au début du XIe siècle sont encore parfaitement visibles de nos jours, surtout du côté Nord.
(4) Le propos ne concerne pas le corps entier de sainte Radegonde, l'épouse de Clotaire Ier, qui fonda en 565 le monastère de Sainte-Croix à Poitiers, mais quelques reliques insignes de la reine-abbesse.

et dont les ossements, enveloppés dans une toile de lin enduite de cire, ont été retrouvés cachés dans la terre, dans une châsse de bois. En outre, saint Grégoire évêque de Tours mentionne les autres saints dont on sait que les corps ont été ensevelis à cet endroit, décrivant certains des miracles qu'ils ont accomplis, notamment saint Bénigne martyr, notre patron «spécial». Il nomme également le confesseur saint Tranquille et le sénateur Hilaire et sa femme, la religieuse sainte Floride et Paschasie sainte et martyre. Celle-ci avait été instruite et baptisée par saint Bénigne et, après le martyr de ce dernier, elle avait été enlevée par la fureur des païens pour être suppliciée. Comme elle n'abjurait pas sa croyance au Christ, d'abord on lui infligea la punition d'un cachot malpropre. Ensuite elle fut condamnée à la peine capitale pour avoir persisté à confesser sa croyance en Dieu, comme le montrait un tableau très ancien, réalisé avec grâce sur un vitrail et qui subsiste encore de nos jours (5). Donc c'est des corps vénérables de tous ces saints que cette église, dont il est question à l'instant, était dotée généreusement, sans compter les reliques des autres saints qu'il paraît inutile de nommer.]

«Attenant à l'église basse ou crypte qui vient d'être décrite, il y a, du côté du levant, un oratoire bâti en forme de rotonde. Six fenêtres l'éclairent. Cet oratoire a trente-sept coudées de diamètre (6), et dix coudées de hauteur. On y compte quarante-huit colonnes distribuées géométriquement sur trois rangs circulaires. (Au milieu) est une jolie voûte dont le faîte s'élève à une grande hauteur, porté par vingt-quatre colonnes réparties en trois étages (et surmontées de huit pilastres), le tout formant trente-deux arcades. Ce lieu est dédié en l'honneur de saint Jean-Baptiste, et la chapelle du saint (située dans l'*augmentum* oriental de la rotonde) est éclairée par trois fenêtres.

«De l'église dédiée à saint Jean-Baptiste (= la rotonde inférieure), deux escaliers tournants, construits à droite et à gauche, ayant chacun trente-sept marches, bien ajourés, conduisent aisément à l'église Sainte-Marie-Mère-de-Dieu. Soixante-huit colonnes soutiennent la voûte de cette deuxième rotonde. Elle a à peu près la même ordonnance, le même diamètre et la même élévation que celle d'en bas. La lumière y entre par onze fenêtres. Pour pénétrer dans la chapelle, décorée de marbre, où est érigé l'autel de la sainte Vierge (dans l'*augmentum* oriental), on monte un escalier de quatre marches placé sous un péristyle qui le divise en trois parties. De chaque côté du péristyle (dans la rotonde), il y a un autel : à droite (côté de l'épître), l'autel de saint Jean évangéliste, de saint Jacques son frère et de saint Thomas apôtre , à gauche, l'autel de saint Mathieu, de saint Jacques (le Mineur) et de saint Philippe, apôtres.

«En continuant à monter, dans l'un ou l'autre escalier tournant, trente marches, bien éclairées, on parvient à l'église de la sainte et indivisible Trinité. Elle est construite en forme de couronne ; trente-six colonnes en soutiennent la voûte ; il s'y répand une vive lumière par des fenêtres percées tout autour et par un *oculus* ouvert au centre de la voûte et non vitré (7). Le diamètre est le même que dans les deux rotondes inférieures, mais la hauteur est de vingt coudées. L'autel de la sainte Trinité est placé de telle manière que n'importe de quel côté l'on entre dans l'église, n'importe où l'on s'y tienne, il puisse être aperçu.

(5) Voici un bien précieux renseignement pour l'histoire de l'art qui montre que l'art du vitrail peint a des racines fort lointaines. La manière dont le chroniqueur du XIe s. parle de cette peinture prouve qu'il la situe chronologiquement en amont de l'église de Guillaume, à une époque qui «remontait au moins au commencement du Xe siècle» (Lasteyrie, *Histoire de la peinture sur verre*, 1838, t. I, p. 12-13). La récente découverte par M. Chami, à la *Basse-Œuvre de Beauvais*, d'un fragment de vitrail carolingien, peint d'une belle couleur jaune-or, donne encore davantage de relief à cet intéressant passage.

(6) Dans sa remarquable étude «Saint-Bénigne at Dijon and the roman foot» (parue en 1957 dans *Journal of the Society of Architectural Historians*. XVI, 3, p. 12-15), Mme Alice Sunderland-Wethey se penche sur le problème des mesures dans l'église de Guillaume. Comparant les données de la Chronique avec l'échelle de mesures adoptée par Dom Plancher et l'auteur du plan de 1791, elle arrive aux constatations suivantes : le *cubitus* (coudée) du chroniqueur du XIe siècle équivaut à 0,4422m et non à 0,50, comme l'a proposé l'abbé Chomton. Les 37 coudées de la Chronique équivalent donc à un diamètre de 16,36m. Le pied utilisé pour la construction romane était donc de 0,2948m. C'est cette mesure qui sera encore tardivement reprise par le dessinateur du plan dressé sur ordre du Directoire en 1791.
Quant à Dom Plancher, il a utilisé pour ses plans le pied royal (= 0,324m). De ce fait, le diamètre de la rotonde n'est que de 50'5 (=16,362m) au lieu des 53' du document de la Révolution.

(7) La lumière venait donc également d'un jour central. Cet *opaion* a été inspiré à Guillaume très vraisemblablement par le Panthéon de Rome, devenu église mariale au début du VIIe siècle. Tous ceux cependant qui tiennent aussi à une comparaison avec l'*Anastasis*, la rotonde du Saint-Sépulcre, n'oublieront pas que celle-ci était également éclairée par un grand *oculus* central, tel qu'il apparaît, par exemple, sur la mosaïque absidiale de Sainte-Pudentienne de Rome.

«Partant de ce troisième étage, quatre escaliers distribués à droite et à gauche, conduisent au faîte de l'édifice. Deux d'entre eux, placés symétriquement, forment une double rampe de quinze marches allant jusqu'au seuil de l'oratoire de Saint-Michel (situé au niveau 3 de l'*augmentum*). Cet oratoire a trente-trois coudées de longueur, et dix de hauteur ; le style en est fort simple ; il a sept fenêtres. Les deux autres escaliers (= la continuation des rampes cylindriques qui partent de l'église souterraine) ont chacun cinquante marches, et parviennent aux combles. Au pied de l'un et de l'autre commencent, sur le mur, deux galeries qui mènent de plain-pied du levant au couchant, à un double niveau, formant ainsi un «triforium» à l'intérieur de l'église, et une terrasse ou chemin de ronde extérieur sur le toit : un parapet haut d'environ trois coudées empêche de tomber ceux qui font le tour de l'édifice. Ces galeries, ménagées de chaque côté, partent donc de l'intérieur, puis, arrivées sous les ailes, débouchent sur l'escalier dérobé du chemin de ronde ; conduisent de plain-pied, comme on l'a dit, dans tout l'étage du «triforium», atteignent enfin le dessus des portes du couchant, et communiquent alors avec deux escaliers symétriques de vingt marches, par lesquels on descend dans les bas-côtés de la grande église (8).

«Cette grande église, construite en forme de croix, a vingt-huit coudées de long (9), et, comme il a déjà été dit, cinquante-trois de large. La hauteur est de trente et une coudées bien comptées, en tous sens, sauf au milieu où elle atteint le chiffre de quarante (10). Soixante-dix fenêtres y versent la lumière et cent vingt et une colonnes la soutiennent. Quelques-unes de ces colonnes sont posées aux quatre angles des plus forts d'entre les piliers, –dont le nombre total est de quarante,– dans la partie haute du massif (11). Or, bien qu'elles n'aient pas toutes un fût de même grandeur, elles paraissent porter toutes ensemble un seul et même couronnement. Sur chaque flanc de l'église règne un collatéral à double voûte ce qui donne deux autels de chaque côté du chœur. Du côté Nord, un des autels est dédié en l'honneur de saint Barthélémy, de saint Simon et de saint Thadée,apôtres. Quant à l'autel de saint Paul, il est dans la rotonde haute, en face de l'autel de la sainte Trinité, parce que cet apôtre a été ravi au troisième ciel et qu'il y a vu les secrets de Dieu. Du côté du midi, un des autels est dédié en l'honneur des saints apôtres

(8) Ces galeries ont donné du fil à retordre aux différents monographes.Suivant L. Chomton, K.J. Conant (dans *Early mediaeval Church Architecture*, 1942, et dans *Benedictine Contribution to Church Architecture*, 1947, d'abord – plus tard, en 1959, dans sa grande Histoire de l'architecture carolingienne et romane 800-1200) conclut à l'existence de tribunes, établies de part et d'autre du vaisseau central, sur l'allée intérieure du bas-côté double.
Cette thèse se fonde en partie sur le grand nombre de colonnes –121 en tout– signalé par le chroniqueur. Celui-ci n'inclut-il pas, toutefois, dans ce chiffre les colonettes d'angle des piliers quadrangulaires et ne prend-il pas la précaution de dire que tous les fûts n'avaient pas la même taille ?
D'autres archéologues comme A. Martindale (*Journal of the British archaeological association*, 1962), et plus récemment Mme C. Malone expriment de sérieux doutes non seulement sur l'existence de tribunes, mais même de bas-côtés doubles.
A mi-chemin entre ces deux thèses contrastées, ne pourrait-on pas conclure à une analogie avec la situation à Bernay, abbatiale fondée également par Guillaume de Volpiano ? Une galerie presque dérobée y accompagne nef et transept, au-dessus des grandes arcades du rez-de-chaussée. M. Conant lui-même y a pensé («Cluny II and S. Bénigne at Dijon», *Archaeologia*, XCIX, 1965, p. 178 e. s.). Cette hypothèse aurait l'avantage de suivre de près le texte du chroniqueur, très explicite en fait, et corroboré par le plan que Dom Plancher a donné du niveau le plus élevé de la rotonde qu'il avait encore devant les yeux.
Même le problème des 20 marches par lesquelles on descendait dans l'église, au bout W de la basilique, s'en trouverait résolu, si l'on veut bien considérer que les collatéraux pouvaient être surélevés à cet endroit. C'est là que se trouvaient sans doute, disposés en symétrie, les autels de saint Polycarpe au Nord, de saint Mammès au Sud.
(9) La grande église, c'est-à-dire la basilique sans la rotonde, était longue de 128 coudées ou de 192 pieds, ce qui représente, selon Mme A. Sunderland-Wethey 56,57m. La mesure de «200 coudées environ» (exactement 198 coudées) a trait à l'ensemble des édifices, rotonde et *augmentum* oriental inclus. Cette distance équivalait à 87,52m. La rotonde mariale y participe pour 16,36m (= 37 coudées), l'avancée orientale pour 14,59m (33 coudées). Le décalage par rapport aux mesures proposées par l'abbé Chomton est donc considérable : de - 11,44 pour la longueur totale ; de - 7,40 pour la seule basilique.
(10) Sans doute à la croisée, sous la tour-lanterne.
(11) Cf. note 3 et surtout l'étude de L. Grodecki sur «Les débuts de la sculpture romane en Normandie» (*Bulletin monumental* 108, 1950, page 24) : «La pile *composée* à quatre demi-colonnes apparaît en France peu après l'an mille : à Saint-Germain-des-Prés de Paris (avant 1021), *très probablement à Saint-Bénigne de Dijon* et, en Normandie même, à Saint-Wandrille (avant 1031). »

Mathias et Barnabé et de saint Luc évangéliste, l'autre en l'honneur des saints martyrs Etienne, Laurent et Vincent. Il y a encore un autre autel, en ce même côté du midi, mais dans la partie occidentale de l'église : il est dédié en l'honneur des saints Mammès, Didier, Léger, Sébastien, Gengoul, martyrs. De même, il y a de l'autre côté l'autel des saints martyrs Polycarpe, Andoche, Thyrse, Andéole, Symphorien, Georges, Christophe, et des saints confesseurs Urbain et Grégoire, dont les précieuses reliques sont ici. Le maître-autel est consacré en l'honneur des saints martyrs Maurice et Bénigne et de tous les saints. A droite est un autel en l'honneur de saint Raphaël archange et de tous les esprits bienheureux. A gauche est l'autel de saint Marc évangéliste (12). Au milieu de l'église se trouve l'autel dédié à la sainte Croix et à tous les saints.

«Devant cet autel s'ouvrent trois entrées pour descendre à la crypte. Quinze marches permettent de rejoindre depuis celle-ci l'église supérieure (13). «Le sépulcre du saint et glorieux martyr Bénigne est ici érigé. C'est un tombeau bâti en pierres de taille, qui a huit coudées de long sur cinq de large, et dont la partie supérieure, toute en pierre, est soutenue par quatre colonnes (14). Sur ce tombeau avaient été posées à l'origine quatre colonnes en marbre. Au milieu d'elles, un cadre orné d'arcatures portait une abside en bois longue de six coudées, large de trois, haute de sept et demie. Cette abside était entièrement revêtue de plaques d'or et d'argent, où étaient fort bien représentés en ciselure les tableaux de la Nativité et de la Passion de notre Seigneur. [Mais ce bel ouvrage dont nous parlons, pour soulager les pauvres lors d'une famine, a été détruit par le maître abbé Guillaume et vendu avec une châsse en or, magnifiquement ornée de pierres précieuses, avec trois tables et deux encensoirs en argent et des croix furent vendues toutes serties d'ornement en or et en argent. Or avant cette époque, des ornements remarquables, je veux dire des pierres précieuses, des vêtements précieux, des châsses, des tables, des couronnes, des vases liturgiques et des candélabres fabriqués en or et en argent, avec l'image de notre Sauveur réalisée à partir d'or fondu, avaient été volés et emportés par la ruse des brigands, précisément lors de la fête du saint, après qu'ils eurent tué les gardiens. Ces ornements avaient été amassés autrefois dans ce lieu par Gontran (15) et les autres rois pour vénérer et honorer Dieu et le martyr saint Bénigne, mais, dans des temps anciens, ils avaient été enlevés par la main sacrilège des bandits et par la suite, il n'y eut aucun prince qui aurait pu récupérer un tel trésor. Que tout cela soit dit brièvement pour faire connaître que la gloire de ce lieu de Dijon date de loin.]

«Il faut conclure par cette dernière note : la basilique contient en somme trois cent soixante et onze colonnes (16) hormis celles qui se trouvent dans les tours et aux autels ; elle est éclairée par cent vingt fenêtres vitrées ou à vitrer ; elle a huit tours, trois grandes portes et vingt-quatre petites».

(12) Dans sa restitution dessinée de l'église de Guillaume (document inédit - Université de Berkeley, 1968), Mme Malone place ces deux autels dans deux tourelles latérales, situées dans l'angle que la nef forme avec le transept. Cette idée a pu lui être suggérée par la position très voisine des autels archangéliques de l'abbatiale de Cluny III, logés eux aussi dans des tourelles accolées au (grand) transept.

(13) K.J. Conant (dans «Cluny II and S. Bénigne at Dijon») évalue la hauteur de ces escaliers à 3,81m, chaque marche mesurant selon ses calculs 25,4cm. En revanche, il estime différente la hauteur des marches dans les *cocleae*, les tourelles d'escalier accolées à la rotonde. Elles n'auraient eu que 12cm de haut, mesure très vraisemblable car nous savons que 37 marches permettaient d'accéder, depuis la crypte, au rez-de-chaussée de la rotonde ; et 30 autres à l'étage de celle-ci.

(14) On comprendra mieux cette description du tombeau de saint Bénigne en la rapprochant de celle que Grégoire de Tours fait du tombeau du prince des apôtres à Rome. Ce tombeau était placé sous l'autel, l'*altare majus* de l'église supérieure ; «celui qui veut prier au tombeau de saint Pierre ouvre la grille qui l'entoure, s'approche au-dessus du tombeau – *accedit super sepulcrum* – et, passant sa tête par une petite fenêtre qui s'y trouve, demande ce dont il a besoin ... Il y a au-dessus du tombeau quatre colonnes d'une admirable élégance et blanches comme la neige, qui soutiennent le ciborium». (*De GlorMartyr.*, cap. XXVIII). A Saint-Bénigne – Bougaud et Garnier ont raison de tenter le rapprochement – la disposition était pratiquement identique. (Cf. également Chomton, p. 117 e. s. de sa monographie).

(15) Gontran, fils de Clotaire Ier, fut roi de Bourgogne de 561 à 593. La fondation de l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne lui est due ainsi que la reconstruction de nombreuses églises, entre autres de l'abbatiale de Saint-Maurice d'Agaune.

(16) Le total des colonnes énumérées plus haut n'est pas de 371 mais de 377.

Introduction aux trois textes suivants.

Les trois textes qui suivent appartiennent à un ensemble homogène occupant les folios 83 r° à 100 v° du onzième volume de la Collection de Bourgogne au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Paris.

Ce sont des chapitres tirés d'un coutumier du monastère de Saint-Bénigne de Dijon, composés par Dom Thomas Le Roy, à la demande de Dom Hugues Lanthenas, et expédiés à Mabillon (1). Dom Martène a utilisé certains de ces passages, en ordre dispersé, notamment dans le volume IV (*De Monachorum Ritibus*) de son *De Antiquis Ecclesiae Ritibus* (2).

Voici le tableau intégral de ces textes :

*fol. 83 r° v° : Caput 11	– *De Ecclesia sanctae Mariae caeterisque membris ecclesiae* (3)
*fol. 84 r°-87 r° : Caput 5	– *De Sanctorum solemnitatibus quomodo agantur*
fol. 87 v° : resté vierge	
fol. 88 r°-90 v° : Caput 34	– *De opera manum*
fol. 91 r°-94 r° : Caput 35	– *De coquina quomodosit facienda*
fol. 94 r° v° : Caput 36	– *De mandato pauperum quotidiano*
fol. 94 v° : Caput 37	– *De hebdomadario (mensae lectore)* chapitre non recopié
fol. 95 r°-96 v° : Caput 38	– *De cellerario*
fol. 97 r°-99 r° : Caput 49	– *De armario*
*fol. 99 r°-100 v° : Caput 50	– *De Processionibus quae fiunt post matutinas vel vesperas*

A la fin de ce texte, le chap. 51 *De disciplina* est annoncé, mais n'a pas été recopié.

Ces titres correspondent exactement aux titres des chapitres des coutumes de Saint-Bénigne de Dijon dans leur recension du douzième siècle, relevée par Dom Chomton dans sa monographie de 1900, p. 346-347.

Ce texte remonte à une première rédaction effectuée durant la seconde moitié du XIe siècle, d'inspiration nettement clunisienne. Cette rédaction subit des retouches au temps de l'abbé Jarenton (1077-1113), contemporain de Hugues le Grand. Il utilisa dans ce but l'expérience d'un moine venu de Verdun, Laurent, qui semble s'être appuyé sur un coutumier clunisien, œuvre du moine Bernard (4).

(1) Au folio 147 du volume XII de la Collection de Bourgogne à la B.N. figure un «Extraict de l'histoire ms. du monastère de Saint-Bénigne de Dijon», écrit de la même main et ayant pour expéditeur et destinataire les mêmes personnalités.
(2) Cf. par ex. la procession des bâtons, relatée plus loin, qui a bénéficié d'une description de 35 lignes environ : Dom MARTENE, *De Antiquis Ecclesiae Ritibus*, IV (1738), col. 443 E-444 A : «Baculi ad processiones, quae nudis pedibus fiunt, delati».
(3) Ce texte figure également au folio 171 r° v° du même tome XI. – Folio 172 r°, un additif d'une demi-page relatant la procession dominicale après matines complète le chapitre 5, *De Sanctorum solemnitatibus quomodo agantur.*
(4) Après Bernard, Udalric, un autre clunisien, rédigea –à la demande de Guillaume, abbé de Hirsau en Allemagne (mort en 1091)– un coutumier plus bref et légèrement différent. Cf. J.P. MIGNE, *Patr. Lat.*, t. 149, col. 634 e. s. Selon Chomton, la rédaction d'Udalric a sans doute été mise aussi à contribution pour la dernière au moins des recensions des coutumes de Saint-Bénigne, dont le contenu remonte au XIIIe s. (cf. note suivante).

Soit donc à la fin de l'abbatiat de Jarenton, soit plus tard, au XIIe siècle, s'accomplit la deuxième recension des coutumes de Saint-Bénigne dont proviennent les fragments ci-dessus cités (5).

Nous avons choisi d'en publier trois ; ils sont marqués d'un astérisque.

Le premier texte montre la position exacte des autels et donne leur titulature complète.

Le second illustre le soin méticuleux entourant la célébration des saints, qui obéit à une hiérarchie très particulière. Elle demanderait à être confrontée avec d'autres coutumes contemporaines, par ex. celles de l'abbaye de chanoines réguliers de Saint-Pierre d'Airvault en Poitou (6).

Le troisième texte donne un panorama des processions habituelles, enrichi de détails pratiques du plus haut intérêt.

* *
*

L'aide ne m'a point manqué pour la clarification de ces textes.

M. le Doyen Jean Schneider, Mmes Laroche et Vidal de Poitiers, MM. Favreau et Michaud du C.E.S.C.M. de Poitiers m'ont aidé à transcrire les textes qui, rédigés par la main alerte de Dom Le Roy, ne sont pas toujours de lecture facile.

Dans mes séminaires de 1969 à 1971, au C.E.S.C.M. de Poitiers, nous avons élaboré la première hâtive traduction des chapitre 5 et 50. Mme Marguerite Mathieu, latiniste à l'Université de Paris X-Nanterre, a bien voulu procéder à leur mise au point minutieuse et à leur traduction.

Que tous veuillent bien trouver ici l'assurance de ma très vive reconnaissance.

Une reconnaissance posthume, par-delà les siècles mais non moins vive s'adresse à Dom Plancher pour les pages publiées sur la Saint-Bénigne de Guillaume de Volpiano dans son *Histoire générale et particulière de Bourgogne* (7). Les plans des trois niveaux ainsi que le dessin de l'extérieur de la rotonde restent les documents les plus éloquents pour la connaissance exacte de l'église dédiée à Sainte Marie. Ils ont évidemment servi de base à l'établissement de nos trois plans, redessinés par François Héber-Suffrin.

(5) Une autre recension des mêmes coutumes date du XIIIe siècle. Le manuscrit qui la renferme est aux Archives départementales de la Côte-d'Or sous le N° 119. Il ne s'agit malheureusement que d'une copie des XVe ou XVIe siècle, mais le texte concerne encore l'église *romane* qui tomba en 1272. Cette recension figure intégralement chez L. Chomton : p. 348-350. Table des 96 chapitres ; p. 351-441 Texte.

(6) Cf. G. MARTIN, *Ordinaire de l'abbaye de Saint-Pierre d'Airvault, publié d'après le manuscrit latin 983 (XIV-XVIe s.) de la Bibliothèque Nationale*, Paris, 1911. Malgré la date assez récente du texte, il est à peu près certain que cet ordinaire reproduit les prescriptions adoptées lors de l'introduction de la vie régulière à l'abbaye, à la fin du XIe siècle.

Par ailleurs, B. ALBERS donne dans le volume IV de ses *Consuetudines monasticae*, Mont-Cassin, 1911, p. 263-271, une liste des monastères réformés par Dijon et Fruttuaria. Cf. aussi Ph. SCHMITZ, *Histoire de l'ordre de saint Benoît*, 2e éd. Maredsous, 1948 : le tome 1 traite aux pages 415, 417 et 418 de la réforme de Dijon-Fruttuaria et de son rayonnement.

(7) Cf. tome I, Dijon, 1739, Dissertation IV, p. 476-499. Les trois plans en question figurent p. 458, 489 et 491.

Voici maintenant la transcription du texte *De Ecclesia Sanctae Mariae caeterisque membris ecclesiae*, B.N. Paris, Collection de Bourgogne, vol. XI, f° 83 r° et v° (1) :

Caput XI.

De Ecclesia Sanctae Mariae caeterisque membris ecclesiae.

Altare maius de ecclesia Sanctae Mariae est consecratum in honorem eiusdem Dei et Domini nostri Jesu Christi Genitricis suntque in eo reliquiae ipsius et sanctorum Inocentium. Altare in dextro latere in honorem sancti Johannis apostoli et evangelistae et sancti Jacobi fratris eius atque sancti Thomae apostoli. Altare in sinistro latere in honorem sancti Mathei apostoli et evangelistae et sanctorum apostolorum Philippi et Jacobi atque trium puerorum. Altare de sinistro membro ecclesiae versus aquilonem in honorem sancti Petri apostoli et sancti Andreae, fratris eius. Altare iuxta ad dexteram in honore beati Bartholomaei apostoli et sanctorum Simonis et Judae apostolorum. Altare de dextro membro ecclesiae in parte australi in honorem beati prothomartyris Stephani et sanctorum Laurentii atque Vicentii martyrum. Altare iuxta ad sinistram in honorem beati Mathiae apostoli et sanctorum Lucae evangelistae atque Barnabae apostoli. Altare in medio ecclesiae in honorem sanctae ac benedictae Crucis Christi Domini Salvatoris in qua idem de diabolo triumphans totum mundum pio cruore redemit. Altare quod est ad sinistram in superioribus porticus ecclesiae in honore sancti Policarpi episcopi et martyris et sanctorum martyrum Benigni, Georgii, Symphoriani, Andoclii, Tyrsi, Andeoli atque Christophoris necnon Lingonensium praesulum Urbani atque Gregorii. Altare quod est ad dextram eodem modo in honorem sancti Mammetis martyris atque sanctorum martyrum Sebastiani, Gengulfi, Leodegarii, Cosmae et Damiani. Altare superioris ecclesiae versus occidentem est dedicatum in honorem sanctissimae et individuae Trinitatis Patris et Filii et Spiritus sancti. Altare eiusdem ecclesiae aliud in parte orientali in honorem sancti Pauli apostoli et sanctorum martyrum Dyonisii, Apollinaris, Cirici, sanctorumque confessorum (f° 83 v°) Remigii et Remacli episcoporum. Altare excellentioris ecclesiae in plaga orientali in honore beati Michaelis archangeli et sanctorum martyrum Cosmae et Damiani atque sancti Philiberti abbatis. Altare inferioris ecclesiae in honore beati Johannis Baptistae et sanctorum Clementis papae, Nazarii et Celsi martyrum. Altare de crypta confessionis, consecratum in honorem sancti ac beatissimi sacerdotis et martyris Christi Benigni, ubi et sacratissimum Corpus ipsius requiescit. Altare iuxta ad dextram in honorem sanctae Pascasiae Virginis et martyris, et sanctarum Agathae, Agnetis, Ceciliae, Luciae et omnium virginum. Altare etiam iuxta hoc in parte australi in honorem sancti Hirenaei episcopi et martyris et sanctorum Tiburtii, Mammetis, Sebastiani, Desiderii et omnium martyrum. Altare ex altera parte iuxta sepulchrum Sancti in honorem sancti Nicolai episcopi et confessoris et sanctorum Hilarii, Gregorii Lingonensis, Philiberti, Ambrosii, Augustini, Silvestri, Taurini, Donati, Germani, Arnulfi et omnium confessorum. Altare iuxta hoc in parte quilonari in honorem sancti Eustadii presbyteri et confessoris. Altare de capella infirmorum est consecratum in honorem sancti Patris nostri Benedicti et sanctum confessorum Silvestri, Gregorii papae, Martini episcopi, Jeronimi presbyteri. In omnibus itaque praedictorum sanctorum solemnitatibus, si duodecim lectiones inde fiunt sit processio ad praefata altaria post matutinam vel vesperas et cantatur ibi missa matutinalis, exceptis his quae conventui minus congrua in accessu esse videntur. Debet etiam inibi in praedictis festivitatibus luminare ardere tam in nocte quam in die.

(1) Ce même texte, rédigé par la même main, figure au fol. 171 r° et v° du même volume XI de la Collection de Bourgogne.

Chapitre XI.

De l'église Sainte-Marie et des autres membres de l'église (1).

«L'autel principal de l'église Sainte-Marie est consacré en l'honneur de la Mère de notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ. Il y a dans cet autel des reliques de la sainte Vierge et des saints Innocents. L'autel situé du côté droit (midi) est consacré en l'honneur de saint Jean apôtre et évangéliste, de saint Jacques son frère et de saint Thomas apôtre L'autel situé du côté gauche (septentrional) est consacré en l'honneur de saint Matthieu apôtre et évangéliste, des saints apôtres Philippe et Jacques et des trois Enfants.

«L'autel situé dans le «membre» (2) gauche de l'église, du côté de l'aquilon (donc au Nord) est consacré en l'honneur de saint Pierre apôtre et de saint André son frère ; l'autel voisin, à droite, en l'honneur de saint Barthélémy apôtre et des saints apôtres Simon et Jude.

«L'autel situé dans le «membre» droit de l'église, du côté méridional, est consacré en l'honneur de saint Étienne protomartyr et des saints martyrs Laurent et Vincent ; l'autel voisin, à gauche, en l'honneur de saint Mathias apôtre, de saint Luc évangéliste et de saint Barnabé apôtre.

«L'autel situé au milieu de l'église (de la basilique) est consacré en l'honneur de la sainte et bénie Croix du Christ notre Seigneur et Sauveur, croix sur laquelle, triomphant du démon, il racheta le monde entier de son précieux sang.

«L'autel qui se trouve à gauche, dans la partie supérieure du collatéral de l'église (dans les tribunes ? nord) est consacré en l'honneur de saint Polycarpe évêque et martyr ; des saints martyrs Bénigne, Georges, Symphorien, Andoche, Thyrse, Andéol et Christophe ; et des évêques de Langres Urbain et Grégoire. L'autel qui se trouve à droite, placé de la même façon (donc dans la partie haute du collatéral sud) est consacré en l'honneur de saint Mammès martyr et des saints martyrs Sébastien, Gengoul, Léger, Côme et Damien.

«L'autel de l'église supérieure (de la rotonde), du côté occidental, est dédié à la très sainte et indivisible Trinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit. L'autre autel de la même église, placé à l'orient, est dédié en l'honneur de saint Paul apôtre et des saints martyrs Denys, Apollinaire, Cyr et des saints confesseurs Remi et Remacle évêques.

«L'autel de l'église la plus élevée, dans son avancée orientale, est consacré en l'honneur de saint Michel archange, des saints martyrs Côme et Damien et de saint Philibert abbé.

«L'autel de l'église inférieure (toujours dans l'avancée orientale de la rotonde) est dédié en l'honneur de saint Jean-Baptiste et des saints Clément pape, Nazaire et Celse martyrs.

«L'autel de la crypte de la confession est consacré au saint et bienheureux prêtre et martyr de Christ Bénigne ; son corps très saint repose en cet endroit. L'autel voisin, à droite (du côté méridional) est consacré en l'honneur de sainte Paschasie, vierge et martyre, des saintes Agathe, Agnès, Cécile, Lucie et de toutes les Vierges. L'autel attenant à celui-ci, au midi, est consacré en l'honneur de saint Irénée évêque et martyr, des saints Tiburce, Mammès, Sébastien, Didier, et de tous les Martyrs. L'autel situé de l'autre côté (septentrional) du sépulcre du saint est consacré en l'honneur de saint Nicolas, évêque et confesseur, des saints Hilaire, Grégoire de Langres, Philibert, Ambroise, Augustin, Sylvestre, Taurin, Donat, Germain, Arnoul et de tous les confesseurs. L'autel voisin de celui-ci, du côté de l'aquilon (Nord) est consacré en l'honneur de saint Eustade, prêtre et confesseur.

«L'autel de la chapelle des malades (3) est consacré en l'honneur de notre saint père Benoît et des saints confesseurs Sylvestre, Grégoire pape, Martin évêque, Jérôme prêtre.

«C'est pourquoi pour toutes ces solennités concernant les saints ci-dessus mentionnés, si douze lectures sont faites qu'il y ait une procession aux autels précités après matines ou vêpres et que là soit chantée la messe du matin, hormis dans le cas où le couvent le jugera moins propre à la circonstance. Aux fêtes susdites, on doit également allumer et faire brûler une lampe jour et nuit».

(1) Il s'agit des «membres» (= parties) de l'abbatiale toute entière et non de la seule rotonde mariale, comme le titre pourrait le laisser supposer. Dans la traduction suivante nous avons ajouté, entre parenthèses, certaines précisions qui aideront à mieux localiser les autels. Pour une meilleure compréhension encore, le texte qui, dans la version originale coule de manière continue, a été découpé en paragraphes.
(2) Le terme *membra* a ici un sens fort précis et concerne les deux absidioles qui, de chaque côté de l'abside principale, s'avancent vers l'Est, à la manière des chœurs dits échelonnés.
(3) Cette chapelle était entièrement séparée de l'église, comme à Cluny ou encore sur le Plan de Saint-Gall. A Dijon, les bâtiments délimitant l'aile carrée du cloître, étaient situés au Nord de l'église abbatiale. L'infirmerie et sa chapelle se trouvaient à l'intersection des ailes Est et Nord dans des constructions qui prolongeaient la ligne septentrionale «et se développaient perpendiculairement à celle du levant». (Chomton). Cf. le dessin à la plume de Dom PRINSTET (1674) – *B.N. Paris, Collection de Bourgogne*, vol. XI, fol. 717 – qui présente l'abbaye vue du Nord avec son cloître.

Disposition des autels au niveau II —principal— du rez-de-chaussée.

Altaria mediae seu majoris ecclesiae (1)

1) Ste Marie et ss. Innocents
Altare et Oratorium B. Virginis

2) SS. Jean Evangéliste, Jacques le Majeur, Thomas (2)
Altare S. Johannis Evang. et S. Jacobi fratris ejus et Thomae : ad dexteram oratorii B. Virginis

3) SS. Matthieu, Philippe, Jacques le Mineur et les Trois enfants
Altare S. Mathaei, Jacobi et Philippi Apostolorum, ad laevam ejusdem Oratorii

4) SS. Pierre et André (3)
Altare SS. Petri et Andreae, sub porticu inferiori in parte acquilonis

5) SS. Barthélémy, Simon, Thaddée-Jude (4)
Altare in honorem SS. Bartholomaei Simonis atque Thadaei apostolorum, sub superiori porticu (modo Sancti Crucifixi)

6) SS. Etienne, Laurent, Vincent (5)
Altare in hon. sanctorum Stephani, Laurentii, Vincentii, sub 2^{a} seu inferiori porticu a meridie

7) SS. Mathias, Luc, Barnabé (6)
Sub prima porticu a meridie. Hoc altare et sacellum in hon. Lucae traditione etiam tenemus

. . . . . .

8) Ste Croix et tous les Saints
Altare S^{tae} Crucis omniumque Sanctorum in medio ipsias ecclesiis

9) SS. Polycarpe, Bénigne, Georges, Symphorien, Andoche, Thyrse, Andéol et Christophe ; les confesseurs Urbain et Grégoire
Altare ex altera parte (cf. autel 10) scilicet Septentrionis Sanctorum Polycarpi necnon SS. confessorum Urbani et Gregorii

10) SS. Mammès, Sébastien, Gengoul, Léger, Côme, Damien
Altare ad occidentalem plagam ecclesiae in eodem latere meridiano in honorem S. Mammetis

. . . . . .

Autel de la basilique non mentionné par le texte du Chap. 11, cf. texte précédent de la Chronique et plan de K.J. Conant (cf. plus haut p. 66) :

11) SS. Maurice et Bénigne et tous les Saints (= autel majeur)
Altare principale Mauritii, Benigni et omnium Sanctorum

(1) Les mentions latines proviennent d'un inventaire dressé en 1724 et figurant à la *B.N. de Paris, Collection de Bourgogne XIV*, fol. 163-165.
(2) Inversé par Dom Plancher avec l'autel n^{o} 3 ; figure à sa place réelle chez Dom Chomton (tableau I).
(3) Devenu autel de s. Antoine et ste Agathe.
(4) Devenu autel de Notre-Dame de Bon-Secours, après avoir passagèrement servi comme autel du s. Crucifix.
(5) Devenu autel de s. Bénigne.
(6) Devenu —en 1689— autel du s. Crucifix.

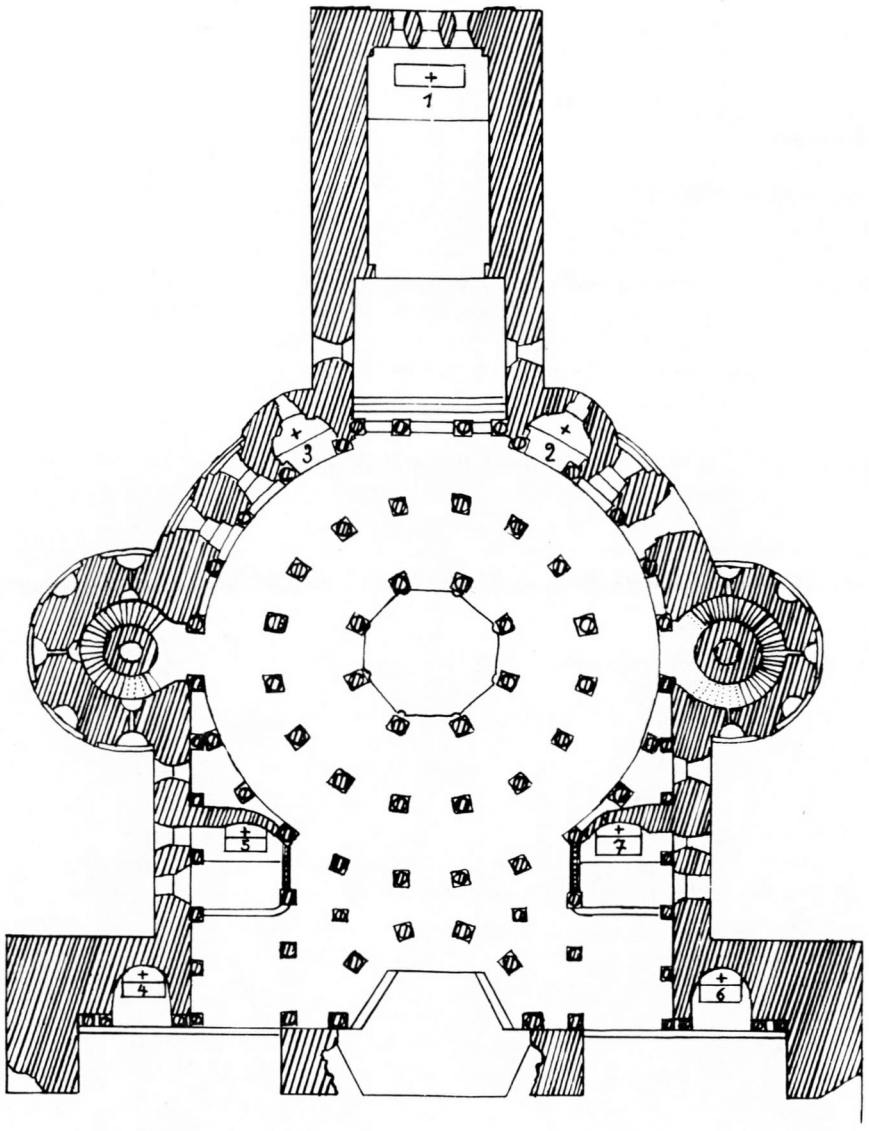

Autels du rez-de-chaussée de la rotonde mariale et de son *augmentum* (= niveau principal)

1 - Ste Marie

3 - S. Matthieu

2 - S. Jean Evangéliste

5 - S. Barthélémy

7 - S. Mathias

4 - SS. Pierre et André

6 - S. Etienne

(La numérotation suit l'ordre du texte, Chap. XI)

Disposition des autels au niveau III (tribune de la rotonde et étage de l'*augmentum*)

Altaria superioris ecclesiae

1) S. Trinité
Altare SS. Trinitatis versus occidentalem plagam superioris Ecclesiae positum

2) SS. Paul, Denys, Appolinaire, Cyr, Remi et Remacle (2)
Altare S. Pauli in parte orientali

3) S. Michel, ss. Côme, Damien, Philibert
Altare et Oratorium S. Michaelis

4) Autel moderne de la s. Trinité (détruit au début du XVIIIe s.)

5) Deux autels érigés au XVe s., au vocable inconnu
6) flanquaient au Nord et au Sud l'autel (moderne) de la Trinité (3)
His duobus Altaribus nihil in chronico

Autels de la basilique non mentionnés par le texte du Chap. 11, cf. texte précédent de la Chronique :

7) S. Raphaël et tous les anges
Altare ad dexteram principalis Altaris in honorem S. Raphaelis Archangeli et omnium Beatorum Spiritum

8) S. Marc Evangéliste (4)
Altare in honorem S. Marci ad laevam principalis Altaris

(1) *Collection de Bourgogne XIV*, fol. 166.
(2) Prenant à témoin la Chronique de Saint-Bénigne (qui dit que s. Paul ayant été enlevé jusqu'au 3e ciel, il convenait que l'autel de cet Apôtre fût placé en face de l'auguste Majesté), Dom Plancher avait localisé cet autel juste devant l'autel ancien de la s. Trinité, au bord du vide intérieur de la rotonde. Son emplacement *in parte orientali* est cependant clairement attesté par nos textes.
L'autel Saint-Paul devint plus tard l'autel moderne de la s. Trinité.
(3) Ces autels furent désaffectés à leur tour au début du XVIIIe siècle.
(4) Autel servant à la communion du Précieux-Sang.

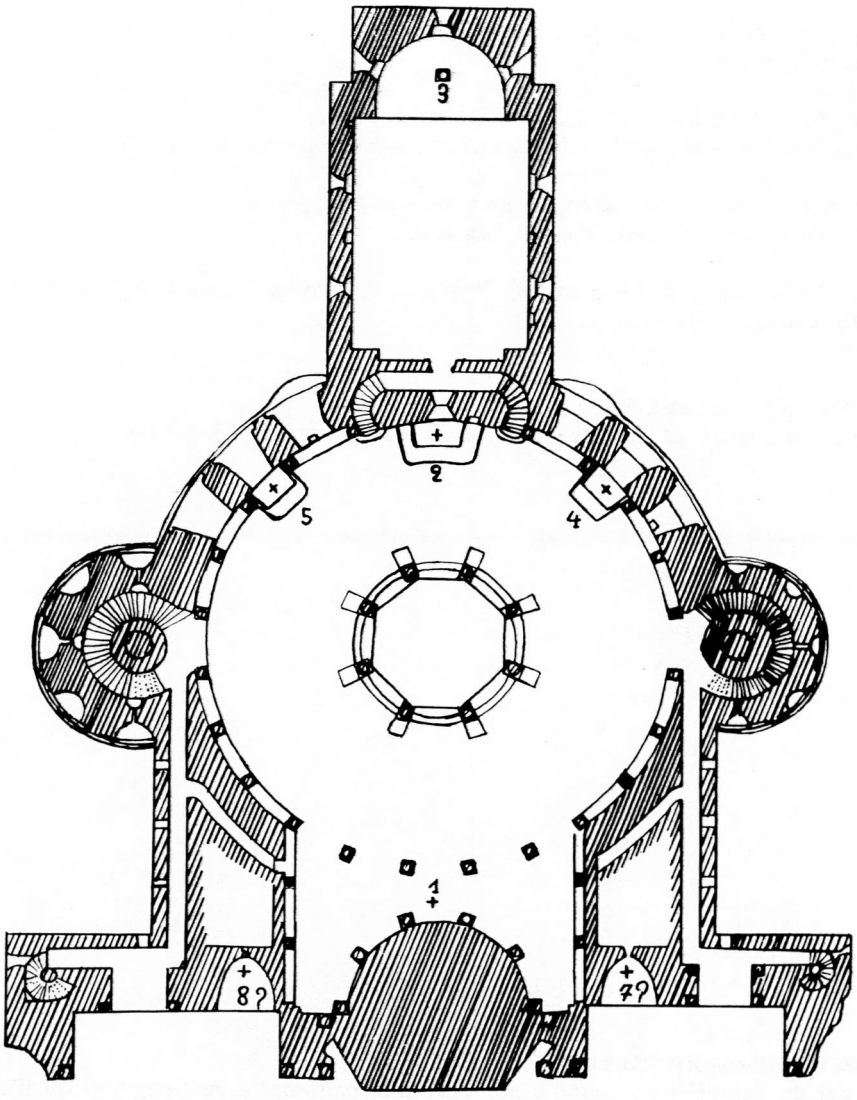

Autels à l'étage de la rotonde et de l'*augmentum*

3 - S. Michel

2 - S. Paul (= autel moderne de la s. Trinité)

5 - ?

4 - ?

1 - S. Trinité (autel ancien)

8 - S. Marc

7 - S. Raphaël

Disposition des autels au niveau I, celui de la crypte

Altaria inferioris ecclesiae (1)

1) SS. Jean-Baptiste, Clément, Nazaire, Celse (2)
Altare S. Benigni — S. Johannis Baptistae

2) S. Bénigne (ancien autel)
Altare S. Benigni in crypta confessionis

3) S^{tes} Paschasie, Agathe, Agnès, Cécile, Lucie et toutes les Vierges
Altare S. Paschasiae, Agathae in meridionali plaga ad dexteram sepulchri sancti Benigni

4) SS. Irénée, Tiburce, Mammès, Sébastien, Didier et tous les Martyrs (3)
Altare S. Irenaei in parte australi, juxta altare S. Paschasiae

5) SS. Nicolas, Hilaire, Grégoire (de Langres), Philibert, Ambroise, Augustin, Sylvestre, Taurin, Donat, Germain, Arnoul et tous les Confesseurs
Altare S. Nicolai

6) SS. Jean (de Réomé), Seine et Eustade (3)
Altare SS. Johannis et Sequani et Eustadii in parte aquilonari, juxta altare S. Nicolai

(1) *Collection de Bourgogne* XIV, fol. 162.
(2) Devenu autel de Saint-Bénigne «qui y est représenté baptisant saint Symphorien» (Dom Plancher, légende A du plan de la crypte).
(3) Les autels de saint Irénée et des saints Jean de Réomé, Seine et Eustade ont été, quant à leur emplacement, inversés par Dom Plancher. Sans doute s'agit-il ici encore d'une petite confusion, certes bien pardonnable !

Saint Didier, cité parmi les vocables annexes de l'autel 4, s'identifie à l'évêque martyr de Langres (mort en 407). Quant aux saintes de l'autel précédent, ce sont celles du Canon de la Messe. Saint Donat de l'autel 5 fut évêque de Besançon au VIIe siècle. Saint Jean de Réomé, né à Langres, fut un des pionniers du monachisme français au VIe siècle. Appelé par les moines de Lérins, il fonda l'abbaye de Réomé, maintenant Moûtier-Saint-Jean.

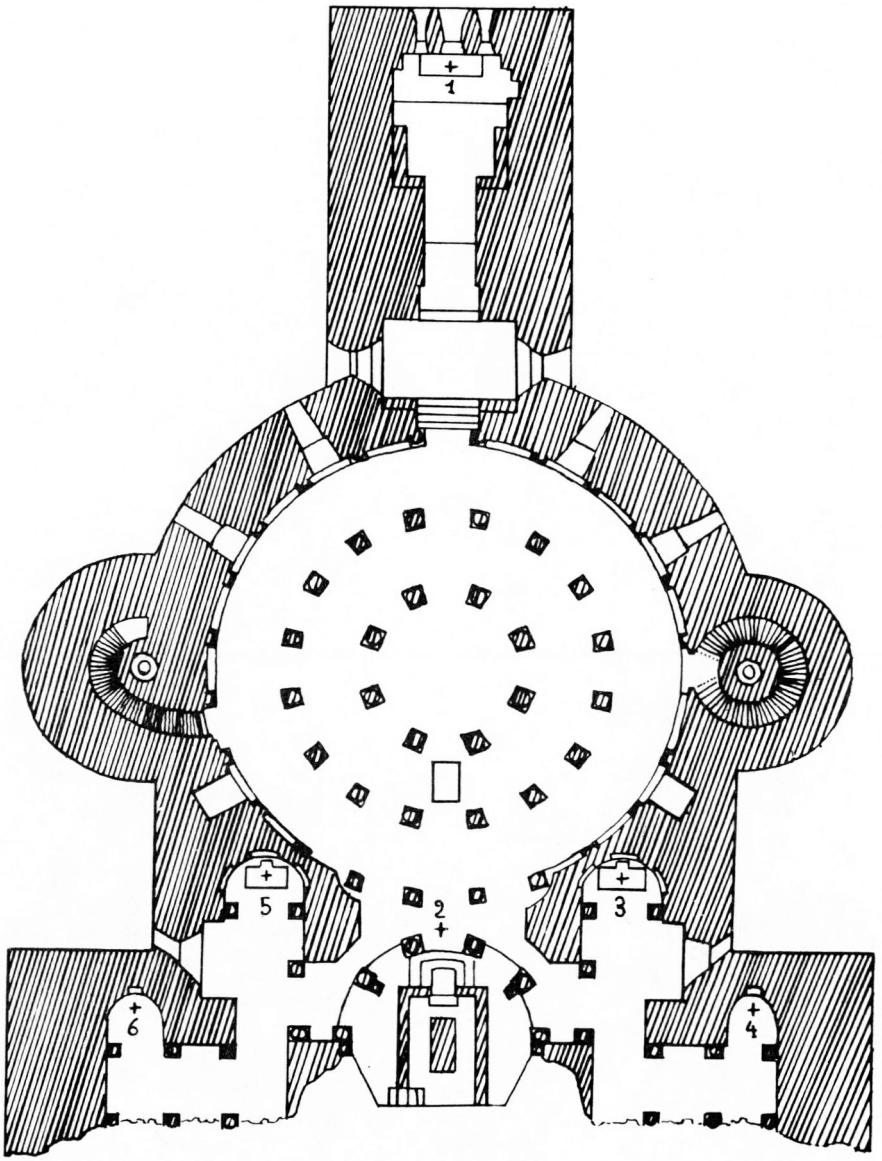

Autels de l'église inférieure (crypte)

1 - S. Jean-Baptiste

5 - S. Nicolas

3 - Ste Paschasie

2 - S. Bénigne

6 - SS. Jean, Seine, Eustade

4 - S. Irénée

fol. 84.

Caput V.

De sanctorum solemnitatibus quomodo agantur.

Solemnitates de quibus apud nos non fiunt nisi tres lectiones, hae sunt : octava sancti Stephani prothomartyris, octava Innocentum, Luciani sociorumque, Vincentii et Felicis presbyteri, Marcelli papae et martyris, Antonii abbatis, Priscae virginis et martyris, Fabiani papae et martyris. ...(1), octava sanctae Agnetis. ... (2), Ignatii episcopi et martyris, Valeriani martyris, Tyburtii, Valeriani et Maximi, Vitalis martyris, Andeoli martyris, Athanasii episcopi, Alexandri, Eventii et Teodoli, Gordiani et Epimachi, Mayoli abbatis, Nerei, Achillei et Pancratii, Potentianae virginis, Urbani papae et martyris, Nicomedis martyris, Marcellini et Petri martyrum, Medardi episcopi, Primi et Feliciani martyrum, Bazilidis, Cirini, Naboris et Nazarii, Ciriaci et Julitae martyrum, Marci et Marcelliani martyrum, Gervasii et Prothasii martyrum, decem millium martyrum, Johannis et Pauli martyrum, Hirenei sociorumque, Leonis papae, Processi et Martiniani, septem fratrum, Praxedis virginis, Christofori martyris, Nazarii et Celsi martyrum, Felicis, Simplicii, Faustini et Beatricis martyrum, Abdon et Sennen martyrum, Machabaeorum, Eusebii episcopi et martyris, Stephani papae et martyris, Sixti, Felicissimi et Agapyti martyrum, Donati episcopi et martyris, Ciriaci sociorumque, Tiburtii martyris, Taurini episcopi, Ypoliti martiris, Eusebii presbyteri, octava sancti Laurentii, Agapyti martyris, Timothei et Symphoriani martyrum, Audöeni episcopi, Genesii martyris,
/fol.84v° *Hermetis martyris, Sabinae virginis, Felicis et Adaucti martyrum, Prisci martyris, / Remacli episcopi, Marcelli martyris, Proti et Jacinthi martyrum, Cornelii et Cypriani martyrum, Nicomedis martyrum, Euphemiae virginis et martyris, Luciae et Geminiani martyrum, Cosmae et Damiani martyrum, Marci papae, Calixti papae et martyris, Valerii martyris, Crispini et Crispiniani martyrum, Florentii martyris, Quintini martyris, Caesarii martyris....., quatuor coronatorum, Theodori martyris, Mennae martyris, Felicitatis martyris, Chrisogoni martyris, Saturnini episcopi et martyris, Chrisanti, Mauri et Dariae martyrum, octava sancti Andreae, Anastasiae virginis. Sciendum autem de festivitatibus supradictis trium lectionum, quod eadem collecta, quae dicitur ad tertiam, dicitur etiam ad vesperas, et ad laudes, et ad missam*

De festis vero duodecim lectionum, quae unam tantum missae collectam habent, sciendum est quod ad utrasque vesperas, ad Evangelium, ad matutinas laudes, ad tertiam et ad missam, una eademque collecta dicitur. Sed de his festis, videlicet duodecim lectionum, paulo latius disseramus.

Sciendum quippe quia sunt quaedam de illis quae ita absolute aguntur, ut formae solummodo complicentur, quod est inditium intermittendae genuflexionis. Ad vesperas quoque et matutinum, atque ad officium missae, omnia signa, exceptis maioribus, pulsantur. Ad quae etiam cantor, qui chorum regit, cappa induitur, diaconus dalmatica, subdiaconus tunica, pro quibus a Septuagesima usque in Pascha, et in toto Adventu, casulis utuntur (3). Ad vesperas etiam a sacerdote alba induto incensum offertur. Quarum haec est notitia : festum sancti Benigni, sancti Johannis ante Portam Latinam, Gongulfi, Mayoli, Desiderii Lingoniensis, translationis sancti Martini, Mariae Magdalenae, Germani Autisiodorensis, Arnulfi episcopi, Philiberti, Augustini doctoris ordinis sancti Gregorii (4), Gorgonii, Lamberti, Sequani abbatis, Andochii sociorumque, Hieronimi, Remigii, Leodegarii, Dionisii cum sociis suis, Brictii, Gregorii martyris, Pascasiae, Columbani, Caeciliae, Clementis, Agerici, Vitori Nicolai ordinis sancti Ambrosii, Luciae, Sil-
/ fol.85 *vestri, Gregorii Lingonensis, Agnetis (5), / Vincentii, Policarpi, Johannis abbatis, Agathae, Scolasticae, cathedrae sancti Petri, Gregorii papae (6).*

(1) Points de suspension dans le ms., indiquant une lacune. Chaque fois qu'il y a des points de suspension dans le ms., nous les reproduisons.
(2) Lacune.
(3) En marge : *«Nota : usus planetarum plicatarum».*
(4) En marge : *«Nota : Augustinus ordinis sancti Gregorii».*
(5) En dessous : *«Vincentii».* Il s'agit de la «réclame», c'est-à-dire de l'annonce du premier mot de la page suivante.
(6) Quelques mots entre parenthèses ont été rayés dans le texte. En marge : «*Nota* qu'il y a plusieurs de ces saints à qui on a passé un traict de plume dessus».

Sunt quoque et aliae his per omnia consimiles, excepto quod cantores invitatorii albis induuntur, et sacerdos lecto Evangelio cum alba in chorum revertitur ad Evangelii canticum oblaturus incensum ; quae sunt haec : Marci evangelistae, Barnabae apostoli, Lucae evangelistae, Mathiae apostoli, octava Epiphaniae, octava Ascensionis, octava sancti Johannis Baptistae, octava apostolorum, octava sancti Benedicti, octava sancti Mauritii, octava dedicationis, octava sancti Martini (1).

Sunt praeterea in anno quinque dominicae quae prae caeteris paulo festivius hoc modo celebrantur : omnia videlicet signa pulsantur, invitatorium in albis canitur, ad matutinum incensum defertur, in refectorio tabulae cooperiuntur (2). Quarum prima est dominica Septuagesimae, item dominica prima Quadragesimae, et media, dominica in Ramis palmarum (3), dominica etiam Adventus Domini prima.

Sunt et aliae solemnitates in quibus, praeter illa quae in aliis superius memoravimus gerenda, haec omnia adduntur : formae scilicet tapetibus cooperiuntur ; quinque cerei ante maius altare illuminantur ; sacerdos ad officium vespertinum et matutinale incensum oblaturus alba simul et cappa induitur ; ad quartum, octavum et duodecimum responsoria, pro arbitrio armarii (4), cantores adduntur, caetera vero singillatim ponuntur ; ad maiorem missam omnes cantores albis induuntur ; textus Evangeliorum aliquanti de vilioribus super altare pro ornamento ponuntur ; tabulae quoque refectorii cooperiuntur (5). Hae autem festivitates sunt Hilarii episcopi, Sebastiani martyris, conversio sancti Pauli, Policarpi, geminorum..... (6), Philippi et Jacobi, commemoratio sancti Pauli, Appolinaris, Jacobi apostoli, Petri ad vincula, inventio sancti Stephani, Radegundis, Mammetis, Bartholomei, decollatio sancti Johannis Baptistae, Simonis et Judae, Thomas apostoli, Raberti (ou) Ruberti (ou) Ricberti (7) abbatis, octava sanctae Mariae, octava sancti Benigni.

Et quia iam superiori narratione de minoribus festivitatibus qualiter celebrari debeant paucis dissertum est, nunc restat ut de eminentioribus atque praecipuis compendiose tractemus. Quae nimirum cum sint celeberrimae atque mirabiles, non tamen uno eodemque modo celebrantur, sed quadrifaria ratione distinguntur.

/fol.85v° *Sunt namque in eis quaedam inferioris ordinis, in quibus, praeter illa / quae in aliis supra memoratis descripta sunt, haec omnia adduntur ; presbyterium namque ecclesiae..... (8). Chorus quoque bancalibus et tapetibus adornatur. Altare etiam maius suis decoratur ornamentis, ante quod ad vespertinum et matutinale vel etiam missae officium quinque cerei accenduntur, retro etiam, ad cantica incepta, quinque cerei ponuntur donec ad finem matutinorum ardentes ; porro ad nocturnos, ad primam quoque et tertiam, sextam et nonam, ante versum tantum accenduntur (9). Ad maiorem missam omnes cappis utuntur, sacerdos festivis atque auratis vestibus induitur.Thuribulum festivum circunfertur ; oblatio sacri mysterii cum vino a priore offerenda a sacerdote cappa induto exhibetur. Ante initium missae et post finem, omnia signa tanguntur. Huiusmodi ergo festivitatum prima est in exordio anni Circuncisio Domini (10), deinde octava Paschae, Inventio sanctae Crucis, Exaltatio eiusdem, Michaelis, Laurentii, Andreae apostoli, sanctorum Innocentum.*

(1) Dans le texte, entre parenthèses : «Et à la marge». En marge : *«Octava apostolorum, octava nativitatis Beatae Mariae, octavae sanctorum Johannis evangelistae et Benedicti».*
(2) En marge : *«Nota».*
(3) Dans le texte, entre parenthèses : «Et à la marge». En marge : *«Inter quas dominica Ramis palmarum in hoc excellit... nec infantes capitulum tenent, et ad missam matutinalem non nisi una collecta dicitur».*
(4) En marge : *«Armarius* c'est un office. V. cap. 49».
(5) En marge : *«Nota».*
(6) Lacune.
(7) Le scribe n'a pas su lire l'original et a proposé trois formes.
(8) Lacune.
(9) Dans le texte : «Et à la marge». En marge : *«Duo etiam candelabra cum cereis accensis ad missam ardent super altare. Qui cantant responsorium ad vesperas, et in his, et in omnibus festis, in froccis sunt, invitatorium duo in cappis dicunt».*
(10) En marge : *«Nota».*

Sunt vero aliae honorabiliores atque eminentiores, in quibus omnia superius descripta geruntur, ista etiam insuper adiiciuntur. Medietas oratorii palliis adornatur, ad vesperas et matutinum duo thuribula perferuntur, et omnia altaria incensantur. Invitatorium a quatuor fratribus canitur ; antiphona de Magnificat et Benedictus ter repetitur, id est finito «Suscepit Israel» semel, finito «Sicut locutus est» iterum, finito «Saeculorum amen» tertio. Responsoria duo et duo cantant, exceptis quarto, octavo et duodecimo, ad quae plures mittuntur. Praeterea accenduntur quoque ad cantica incaepta quindecim cerei de cyborio usque ad finem matutinorum ardentes... (1). «Ad Dominum cum tribularer», qui in duodecim lectionibus loco officii cantatur, in istis iam solemnitatibus intermittitur. Missa quoque matutinalis cum una tantum collecta agitur ; ad tertiam non habentur manipuli, sicut nec in aliqua festivitate in cappis in qua non fit processio, exceptis... (2) qui serviunt de quovis negotio, hii quandocumque revestiantur habent manipulos (3). Kyrie, Gloria in excelsis, Sanctus sine omni additamento sunt tam in his quam in omnibus festis. Agnus Dei cum versibus canitur propter moram fratrum qui pacem accipiunt. Harum itaque solemnitatum istud est indiculum. Nativitas sancti Johannis Baptistae, natalis Apostolorum Petri et Pauli, nativitas sanctae Mariae, translatio sancti Benedicti... (4), transitus sancti Martini, translatio seu revelatio sancti Benigni, natalis sancti Stephani prothomartyris, natalis sancti Johannis evangelistae.

/fol.86 *Sunt item aliae excellentiores /, in quibus cuncta superius praelibata ad liquidum explentur, pauca etiam adiiciuntur ; tota videlicet palliis seu dossalibus adornatur ecclesia. Phylacteria in circuitu altaris suspenduntur ; quae quoties appenduntur sive auferuntur, tam ille qui porrigit quam ille qui suscipit albis induuntur. Ad vigilias omnibus cereis qui sunt in circuitu cyborii, videlicet viginti quatuor, ad cantica incaepta accensis ecclesia illustratur. Ad nocturnos quoque incensum tertio a ternis sacerdotibus cappa indutis defertur. De collatione itur ad caritatem in refectorium in huiusmodi festis, sicut etiam in praecipuis. Sciendum quoque quod multis aliis vicibus itur de collatione ad caritatem, cum videtur domno abbati vel priori calor nimius esse aut cum est magnum intervallum inter finem caenae et collationem, aut cum in crastino ieiunium generale debet esse. Huiusmodi vero solemnitates non nisi sex inveniuntur, Epiphania Domini, Purificatio sanctae Mariae, Ascensio Domini, natalis sancti Mauritii, Apollinaris, et Dedicatio ecclesiae. Quae cum sint per omnia aequales, tamen in Dedicatione ecclesiae hoc tantummodo additur, ut per omnia altaria luminaria mittantur, ex quo in vigilia vesperi incipiuntur pulsari, donec in crastino completorium finiatur. Studioseque curatur ut per cuncta altaria missa de solemnitate celebretur. Eodem modo fit in solemnitate omnium sanctorum.*

Restant illae nominatissimae atque excellentissimae solemnitates totius universalis ecclesiae speciali gaudio suscipiendae, praedicandae pariter et celebrandae, id est Natalis domini nostri Jesu Christi, festum Pascha, Pentecosten, Assumptio beatissimae Dei Genitricis Mariae, atque festum omnium sanctorum quod, ob amorem specialis patroni nostri praeclari ac gloriosi martyris Benigni, qui ipsa die pro Christo martyrium sumpsit, apud nos inter praecipuas solemnitates habetur. Istae igitur quinque festivitates caeteras quasi quodam superlativo gradu transcendunt, in quibus omnia superiori narratione latius explicata ex asse complentur, haec etiam insuper adiiciuntur. Omnis scilicet basilica ornamentis suis ex integro decoratur ; in
/fol.86 v° *vigiliis earum, ante initium maioris missae, / formae cooperiuntur, et omnia signa pulsantur ; quinque cerei ante altare accenduntur. Hebdomadarius cantor, choro presidens, cappa induitur ; sacerdos quoque festivis atque auratis utitur indumentis , diaconus dalmatica, subdiaconus tunica, cantores etiam, qui graduale vel alleluia sive tractum sunt cantaturi, nihilominus cappis utuntur ; (5) infantes albis revestiuntur... (6). Pacem omnes accipiunt. Hostiae in refectorium non feruntur ; more etiam festivo tabulae cooperiuntur ; ante*

(1) Lacune.
(2) Lacune.
(3) En marge : *«Nota»*.
(4) Lacune.
(5) Le mot *infantes* est précédé d'une abréviation signifiant sans doute *monasterii*.
(6) Lacune.

maius altare septem candelabra ponuntur. Signa etiam vespertinalia bina et bina alternatim sonantur. Responsorium (1) ad vesperas tres cantant. Hebdomadarius, ut mos est et alius, cum abbate revestitur. Post completorium autem, secretarius portat incensum, aquam benedictam cum lucerna per omnes officinas, prius tamen in dormitorium, ut tutamen sit omnibus in ipsa nocte. Ante nocturnos omnia signa tamdiu pulsantur quamdiu scilla solet ; alternantibus postmodum ante secundum classicum signis, universa lumina ecclesiae accenduntur ; invitatorium quatuor cantant. Altare maius tribus palliis mystica ratione operitur, et unum eorum ad Gloriam quarti responsorii aufertur, aliud vero ad Gloriam octavi, tertium vero post Evangelii pronunciationem. Quando etiam tabula et reliqua altaris ornamenta deteguntur, super quod etiam a principio vigiliarum usque ad finem maioris missae duo cerei in candelabris lucent, octavum responsorium post Gloriam a capite sicut duodecimum repetitur. Ante primam, calices caeteraque ornamentorum insignia super altare ponuntur, nec auferuntur quousque sexta finiatur. Infantes capitulum non tenent. Post tertiam agitur processio festiva per claustrum vel, si dominica dies fuerit, post matutinalem missam. Quae nimirum processio hoc disponitur ordine. Primo loco ponitur aqua benedicta, secundo tres cruces ; deinde textus Evangeliorum duo a duobus subdiaconibus tunicatis feruntur, habentes utroque latere bis bina candelabra, ante se vero duo thuribula ; sequuntur deinde et supramemorata ornamentorum insignia, videlicet brachia sanctorum auro et argento involuta, scrinia quaedam cum reliquiis sanctorum, philacteria et alia huiusmodi multa, quae ab ipso edituo (2) aliquantis cantoribus minus tamen
/fol.87 *cantandi peritis ferenda traduntur, ac pueri Jesu (3) / quae depicta est in tabula aurata. Imago autem Dei Genitricis solummodo in die Natalis Domini, in Purificatione quoque et Assumptione eiusdem gloriosae Virginis deportatur. Notandum autem quoniam, in omnibus processionibus quae in huiusmodi fiunt festivitatibus, sicut et in illis quae per se habent processionem, quacumque die eveniant, sicut Ascensio, Purificatio sanctae Mariae, Ramis palmarum, semper totus cantus est de ipsa festivitate, per claustrum et etiam ad ingressum chori (4)* . . . . . .
. . . . . .*(5)*
Egrediente processione chorum pulsantur duo maiora signa, donec eadem reingrediente omnia insimul pulsentur. Sine cappis itur sicut in omnibus processionibus, nisi cum huiusmodi persona suscipitur. Ante introitum missae sternitur quoddam tapete sub pedibus armarii et eorum qui eo sunt, ne iunci fimbriis capparum adhaereant. Sequentia cum neuma cantatur, quod non fit nisi in huiusmodi festis, et in Epiphania et Ascensione Domini, et in translatione sancti Benedicti, et in natali sancti Mauritii, et in dedicatione ecclesiae, in Annunciatione dominica quando in pascali tempore celebratur, in commemoratione sanctae Trinitatis. Ad maiorem missam quinque hostiae offeruntur et multo etiam plures adiiciuntur. In his quinque solemnitatibus, omnes ad pacem accedunt, omnesque debent communicare, etiam infantes.

(1) Ou *responsoria* (abréviation).
(2) Lire : *aedituo.*
(3) Il faut suppléer un mot, probablement *imago.*
(4) Cf. un passage presque identique, chap. 50, fol. 99 v°, de *«Summopere quoque»* à *«etiam ad chori introitum».*
(5) Grande lacune.

TRADUCTION

Chapitre V.

Comment on célèbre les fêtes des saints.

Les fêtes qui ne comportent chez nous que trois leçons sont : l'octave de saint Etienne protomartyr, l'octave des Innocents, de Lucien et ses compagnons, de Vincent et Félix prêtre, de Marcel pape et martyr, d'Antoine abbé, de Prisque vierge et martyr, de Fabien pape et martyr... (1), l'octave de sainte Agnès... (2), d'Ignace évêque et martyr, de Valérien martyr, de Tiburce, de Valérien et Maxime, de Vital martyr, d'Andéol martyr, d'Athanase évêque, d'Alexandre, Eventius et Théodole, de Gordien et Epimaque, de Maïeul abbé, de Nérée, d'Achillée et de Pancrace, de Potentienne vierge, d'Urbain pape et martyr, de Nicomède martyr, de Marcellin et Pierre martyrs, de Médard évêque, de Prime et Félicien martyrs, de Basilide, Cyrin, Nabor et Nazaire, de Cyr et Julitte martyrs, de Marc et Marcellien martyrs, de Gervais et Protais martyrs, des dix mille martyrs, de Jean et Paul martyrs, d'Irénée et ses compagnons, de Léon pape, de Procès et Martinien, des sept frères, de Praxède vierge, de Christophe martyr, de Nazaire et Celse martyrs, de Félix, de Simplice, Faustin et Béatrice martyrs, d'Abdon et Sennen martyrs, des Macchabées, d'Eusèbe évêque et martyr, d'Etienne pape et martyr, de Sixte, Félicissime et Agapit martyrs, de Donat évêque et martyr, de Cyriaque et ses compagnons, de Tiburce martyr, de Taurin évêque, d'Hippolyte martyr, d'Eusèbe prêtre, l'octave de saint Laurent, d'Agapit martyr, de Timothée et Symphorien martyrs, d'Ouen évêque, de Genès martyr, d'Hermès martyr, de Sabine vierge, de Félix et Adaucte
/ fol.84v° martyrs, de Prisque martyr, / de Remacle évêque, de Marcel martyr, de Prote et Hyacinthe martyrs, de Corneille et Cyprien martyrs, de Nicomède martyr, d'Euphémie vierge et martyre, de Lucien et Géminien martyrs, de Côme et Damien martyrs, de Marc pape, de Callixte pape et martyr, de Valère martyr, de Crépin et Crépinien martyrs, de Florent martyr, de Quentin martyr, de Césaire martyr... (3), des quatre couronnés, de Ménas martyr, de Théodore martyr, de Félicité martyre, de Chrysogone martyr, de Saturnin évêque et martyr, de Crisant, Maur et Darie martyrs ; l'octave de saint André, d'Anastasie vierge. Mais il faut savoir aussi, pour ces fêtes à trois leçons, que la même collecte qui est dite à tierce est dite aussi aux vêpres, aux laudes et à la messe.

En ce qui concerne les fêtes à douze leçons, qui n'ont qu'une seule collecte pour la messe, il faut savoir qu'à chacune des deux vêpres, à l'Evangile, aux laudes des matines, à tierce et à la messe, on dit une seule et même collecte. Mais ces fêtes, c'est-à-dire celles à douze leçons, parlons-en un peu plus en détail. Il faut savoir, en effet, que certaines d'entre elles sont célébrées si simplement, que l'on ne fait que replier les prie-Dieu, ce qui est le signe qu'il faut interrompre la génuflexion (4). Aux vêpres aussi,

(1) Lacune.
(2) Lacune.
(3) Lacune.
(4) Les *«formae»* sont des sièges pliants où l'on s'agenouille, mais que l'on replie lorsqu'on se tient debout. Une description complète en est donnée par DUCANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, éd. Henschel , 1937, *s. v. Forma : «Forma : sella, solium canentium in choro, duplici constans parte, antica, et postica. In postica sunt sedilia plicatilia... Pars vero illa plicatilis erecta praebens quamdam sediculam, «misericordia» appellatur... Formarum pars antica podii vicem praebet, ad quod procumbunt et curvantur, cum venia petenda est»*. Cf. DUCANGE, *s. v. Misericordia : «Misericordia : sellulae erectis formarum subselliis appositae, quibus stantibus senibus vel infirmis per misericordiam insidere conceditur, dum alii stant»*. Nous traduisons ces articles, en soulignant les passages propres à éclairer notre texte : *«Forma:* chaise, siège de ceux qui chantent dans le chœur, constituée de deux parties, une antérieure et une postérieure. Dans la *partie postérieure* se trouvent des *sièges pliants, qui se redressent lorsqu'il faut que les chanteurs se tiennent debout.* Cette partie pliante redressée est appelée «miséricorde». La *partie antérieure* de ces sièges sert d'appui, sur lequel *ils se prosternent et se courbent lorsqu'il faut demander pardon. «Misericordia* : petits sièges appliqués aux sièges redressés des *«formae»* ; il est permis aux vieillards et aux malades debout de s'y asseoir «par miséricorde», tandis que les autres restent debout».
Un texte éclaire admirablement le nôtre : UDALRIC, *Consuetudines Cluniacensis monasterii* (Migne, PL, t. 149), I, 12 (*«De coena Domini»*, traitant des trois jours précédant la Résurrection), col. 659 B : *«... cum venerint in chorum,* complicantur formae, *sicut est consuetudo in his diebus in quibus venia non est petenda. Pulsatis omnibus signis, cantatur missa festive, tamen absque Gloria in excelsis... Finita missa, tabula percutitur pro signo ad orationem vesperarum, quam* formis iterum explicatis *faciunt procumbendo»*. Il est souvent question de la génuflexion sur les *formae* ou *formulae* (*super formas pro-*

ainsi qu'aux matines, et pour l'office de la messe, on sonne toutes les cloches, sauf les plus grandes. En outre, à ces offices, le chantre qui dirige le chœur est revêtu de la chape, le diacre de la dalmatique, le sous-diacre de la tunique ; de la Septuagésime à Pâques, et pendant tout l'avent, au lieu de ces vêtements, ils usent de chasubles (1). Aux vêpres, de plus, l'encens est offert par le prêtre vêtu de l'aube. Voici la liste de ces fêtes : fête de saint Bénigne, de saint Jean devant la Porte Latine, de Gondulfe, de Maïeul, de Didier de Langres, de la translation de saint Martin, de Marie-Madeleine, de Germain d'Auxerre, d'Arnulfe évêque, de Philibert, d'Augustin docteur de l'ordre de saint Grégoire (2), de Gorgon, de Lambert, de Seine abbé, d'Andoche et ses compagnons, de Jérôme, de Rémi, de Léger, de Denis et ses compagnons, de Brice, de Grégoire martyr, de Paschasie, de Colomban, de Cécile, de Clément, d'Agericus (3), de Victor,
/fol.85 de Nicolas de l'ordre de saint Ambroise, de Lucie, de Silvestre, de Grégoire de Langres, d'Agnès, / de Vincent, de Polycarpe, de Jean abbé, d'Agathe, de Scolastique, de la chaire de saint Pierre, de Grégoire pape (4).

Il y a encore d'autres solennités, en tout point semblables à celles-ci, excepté que les chantres de l'invitatoire sont revêtus de l'aube, et que le prêtre, après avoir lu l'Evangile, revient dans le chœur en aube (5) pour offrir l'encens au moment du cantique de l'Evangile. Ce sont les fêtes de Marc évangéliste, de Barnabé apôtre, de Luc évangéliste, de Mathias apôtre, l'octave de l'Epiphanie, l'octave de l'Ascension, l'octave de saint Jean-Baptiste, l'octave des apôtres, l'octave de saint Benoît, l'octave de saint Maurice, l'octave de la dédicace, l'octave de saint Martin (6).

Il y a en outre, dans l'année, cinq dimanches qui sont célébrés avec un peu plus de faste que les autres, de cette manière, à savoir : on sonne toutes les choches, on chante l'invitatoire en aube, on présente l'encens aux matines ; au réfectoire, les tables sont entièrement recouvertes (7). Le premier est le dimanche de la Septuagésime ; de même, le premier dimanche du carême (8), ainsi que celui du milieu ; le dimanche des Rameaux (9), et aussi le premier dimanche de l'avent.

Il y a aussi d'autres solennités dans lesquelles, outre les choses à accomplir que nous avons mentionnées plus haut dans les autres (solennités), s'ajoute tout ceci, à savoir : les sièges sont entièrement recouverts de tapis ; cinq cierges sont allumés devant l'autel majeur ; le prêtre, pour offrir l'encens à l'office des vêpres et à celui des matines, est revêtu à la fois de l'aube et de la chape ; pour le quatrième, le huitième et le douzième répons, des chantres sont ajoutés, à l'appréciation du bibliothécaire (10) ; mais les autres (répons) sont donnés individuellement. Pour la grand-messe, tous les chantres mettent leur aube ; quelques textes des Evangiles, parmi les plus ordinaires, sont placés sur l'autel en guise d'ornement ; les tables du réfectoire aussi sont entièrement recouvertes (11). Ces fêtes sont celles d'Hilaire évêque, de Sébastien

cumbi, super formulas procumbi) chez Udalric, *ibid.*, I, 12 ; col. 656-657 ; col. 661 ; I, 29 et *passim*, et dans de nombreux textes cités par Ducange, *loc. cit.* Notre texte parle des *formae* en plusieurs passages, p. ex. ch. 5, fol. 85 et fol. 86 v^{o} ; cf. ch. 50, fol. 100 : *«Deinde procumbitur super formas ad orationem»*, «on se prosterne sur les sièges pour la prière». Cf., d'autre part *Consuetudines Cluniacenses antiquiores*, C c 6, ed. B. Albers (*Consuetudines monasticae*, II, M. Cassin, 1905), p. 36 : la veille de Noël, *«Facta autem* oratione super genua, non super formas, *sonet totum classicum»*. Dans le plan de Saint-Gall, ces sièges figurent sous le nom de *formulae*, que le premier éditeur, F. Keller, traduit «prie-Dieu», le second, H. Reinhardt, «banc». Cf. F. KELLER, *Bauriss des Klosters St. Gallen vom Jahr 820*, Zürich,1844, p. 19 ; H. REINHARDT, *Der karolingische Klosterplan von St. Gallen*, St. Gallen 1952, p. 9. NIERMEYER, *Mediae latinitatis lexicon minus. Lexique latin médiéval -français-anglais* (Leiden, 1964), traduit *forma* «banquette, stalle de chœur».

(1) En marge : «usage de chasubles à plis».
(2) En marge : «Note : Augustin de l'ordre de saint Grégoire», c'est-à-dire Augustin de Cantorbéry.
(3) Ageran ?
(4) En marge : «Note : qu'il y a plusieurs de ces saincts à qui on a passé un traict de plume dessus».
(5) Ou bien : «après avoir lu l'Evangile en aube, revient dans le chœur». Mais cf. Udalric, *Cons. Clun.*, I, 11, PL 149, col. 654 : *«sacerdos, lecto post nocturnos Evangelis, cum alba redit in chorum, ut albatus ad canticum Evangelii altare incenset»*.
(6) Dans le texte : «Et à la marge». En marge : «L'octave des apôtres, l'octave de la nativité de la bienheureuse Marie, l'octave des saints Jean évangéliste et Benoît.
(7) En marge : «Note».
(8) Dimanche de la Quadragésime.
(9) Dans le texte : «Et à la marge». En marge : «Parmi ceux-ci, le dimanche des Rameaux se distingue particulièrement en ceci... et les enfants ne tiennent pas chapitre, et à la messe matinale on ne dit qu'une seule collecte».
(10) En marge : «*Armarius* c'est un office, v. cap. 49». Cf. Niermeyer, *s. v. armarius* : «bibliothécaire-archiviste d'une abbaye». Cf. Ducange, *s. v. armarius* : il gardait les livres saints et, à ce titre, dirigeait les chantres.
(11) En marge : «Note».

martyr, la conversion de saint Paul, les fêtes de Polycarpe, des jumeaux (1) . . . . . .(2), de Philippe et Jacques, la commémoration de saint Paul, d'Apollinaire, de Jacques apôtre, de Pierre aux liens, l'invention de saint Etienne, la fête de Radegonde, de Mammès, de Barthélémi, la décollation de saint Jean-Baptiste, la fête de Simon et Jude, celle de Thomas apôtre, celle de Robert –ou Rubertus ou Ricbertus– (3) abbé, l'octave de sainte Marie, l'octave de saint Bénigne.

Et puisque, dans l'exposé qui précède au sujet des fêtes mineures, il a déjà été exposé brièvement comment elles doivent être célébrées, il nous reste maintenant à traiter en abrégé des fêtes importantes et exceptionnelles. Bien qu'elles soient, assurément, très célèbres et admirables, cependant on ne les célèbre pas d'une seule et même façon, mais on en distingue quatre espèces.

/fol.85v° Car il en est parmi elles certaines de rang inférieur, dans lesquelles, outre ce / qui a été décrit pour les autres, citées plus haut, on ajoute tout ceci : en effet, le chœur (4) de l'église... (5). Le chœur aussi est orné de coussins (6) et de tapis. L'autel majeur, de même, est décoré de ses ornements ; devant cet autel, à l'office des vêpres, à celui des matines ainsi qu'à celui de la messe, cinq cierges sont allumés, et derrière aussi, au début des cantiques, on pose cinq cierges qui brûlent jusqu'à la fin des matines ; mais aux nocturnes, et aussi à prime, à tierce, à sexte et à none, on ne les allume qu'avant le verset (7). A la grand-messe, tous usent de chapes ; le prêtre met des vêtements de fête, dorés ; on fait circuler l'encensoir de fête ; l'hostie (8) du mystère sacré, qui doit être offerte avec le vin par le prieur, est présentée par le prêtre vêtu de la chape. Avant le début et après la fin de la messe, on sonne toutes les cloches. Des fêtes de cette espèce, la première est donc, au début de l'année, la Circoncision du Seigneur (9) ; puis l'octave de Pâques, l'Invention de la Sainte Croix, l'Exaltation de celle-ci, les fêtes de Michel, de Laurent, d'André apôtre, des Saints Innocents.

Mais il est d'autres (fêtes) plus vénérables et supérieures, dans lesquelles on accomplit tout ce qui a été décrit ci-dessus, mais où, en outre, on ajoute encore ceci. Le milieu de l'église est orné de tentures ; aux vêpres et aux matines, on porte deux encensoirs, et l'on encense tous les autels. L'invitatoire est chanté par quatre frères. L'antienne du Magnificat et du Benedictus est répétée trois fois, c'est-à-dire : une fois quand on a fini «Suscepit Israel», une deuxième fois quand on a fini «Sicut locutus est», et une troisième fois quand on a fini «Saeculorum amen». Deux groupes de deux frères chantent les répons, excepté le quatrième, le huitième et le douzième (répons), pour lesquels on met davantage de (chanteurs). En outre, on allume aussi, au début des cantiques, quinze cierges du ciboire, qui brûlent jusqu'à la fin des matines... (10). «Ad Dominum cum tribularer» (11) qui, dans les (fêtes à) douze leçons, est chanté à la place de l'office, est omis dans ces fêtes. La messe matinale aussi est célébrée avec une seule collecte. A tierce, il n'y a pas de manipules, de même qu'(il n'y en a pas) non plus dans aucune fête en chapes où l'on ne fait pas de procession, excepté... (12) qui sont occupés à une tâche : ceux-ci, chaque fois qu'ils se revêtent, ont des manipules (13). Le «Kyrie», le «Gloria in excelsis», le «Sanctus», sans aucune addition, sont (chantés)

(1) Les points de suspension qui suivent ce mot indiquent une lacune. Les noms de deux saints jumeaux devaient y figurer. Il existe en effet des saints jumeaux, tels Côme et Damien (La Légende Dorée commence le récit de leur vie par ces mots : «Côme et Damien étaient jumeaux»). Sur ce sujet, cf. H. Grégoire, *Saints jumeaux et dieux cavaliers* (Bibliothèque hagiographique orientale, Paris, 1905).
(2) Lacune.
(3 Le texte donne trois variantes du nom. Peut-être Robert de Molesmes ?
(4) *Presbyterium*. Partie de l'église où les prêtres célèbrent la liturgie ; chœur (Ducange, *s. v.*).
(5) Lacune.
(6) *Bancale*. Niermeyer, *s. v.* : «carreau (cushion)» ; Ducange, *s. v.* : *«banci seu subsellii stragulum, tapes, quo scamnum seu bancus insternitur»*.
(7) Dans le texte : «Et à la marge». En marge : «Deux candélabres avec des cierges allumés brûlent également à la messe sur l'autel. Ceux qui chantent les répons à vêpres sont en froc à ces fêtes-ci et à toutes les fêtes ; deux (frères) vêtus de chapes disent l'invitatoire».
(8) *Oblatio* a deux sens : «hostie ; sacrifice eucharistique» (cf. Ducange, Blaise, Niermeyer).
(9) En marge : «Note».
(10) Lacune.
(11) Psaume 119 : *«Ad Dominum cum tribularer clamavi»*.
(12) Lacune.
(13) En marge : «Note».

aussi bien dans ces (fêtes) que dans toutes les fêtes. L'«Agnus Dei» avec les versets est chanté pour donner un délai aux frères qui reçoivent la paix. Voici une courte liste de ces fêtes. La nativité de saint Jean-Baptiste, la fête (1) des apôtres Pierre et Paul, la nativité de sainte Marie, la translation de saint Benoît .... (2), la mort (3) de saint Martin, la translation ou la révélation (4) de saint Bénigne, la fête de saint Etienne protomartyr, la fête de saint Jean l'Evangéliste.

/fol.86 Il y a, de même, d'autres (fêtes) supérieures, / dans lesquelles on accomplit exactement tout ce qui a été dit plus haut, et où l'on ajoute encore peu de choses, à savoir : toute l'église est ornée de tentures ou de tapisseries (5) ; des phylactères (6) sont suspendus tout autour de l'autel ; chaque fois qu'on les pend ou qu'on les enlève, celui qui les tend aussi bien que celui qui les reçoit sont vêtus d'aubes. Aux vigiles, tous les cierges qui sont autour du ciboire, c'est-à-dire vingt-quatre, sont allumés au début des cantiques, et l'église en est illuminée. Pour les nocturnes aussi, l'encens est apporté trois fois, chaque fois par trois prêtres revêtus de la chape. De la collation (7), on va à la charité (8) au réfectoire, dans les fêtes de ce genre comme aussi dans les (fêtes) principales. Il faut savoir aussi qu'en beaucoup d'autres occasions on va de la collation à la charité, lorsqu'il semble au seigneur abbé ou au prieur qu'il fait trop chaud, ou lorsqu'il y a un grand intervalle entre la fin du dîner et la collation, ou lorsqu'il doit y avoir jeûne général le lendemain. Mais on ne trouve que six fêtes de ce genre : l'Epiphanie du Seigneur, la Purification de sainte Marie, l'Ascension du Seigneur, la fête de saint Maurice, celle d'Apollinaire, et la Dédicace de l'église. Bien que ces fêtes soient en tout point semblables, cependant, pour la Dédicace de l'église, on ajoute seulement ceci : que l'on mette des luminaires sur tous les autels depuis le moment où, la veille, on commence à sonner vêpres, jusqu'à la fin de complies le lendemain. Et l'on prend le plus grand soin de célébrer la messe de la fête à tous les autels. On fait de même à la fête de tous les saints (9).

Restent ces très fameuses et très éminentes solennités de l'Eglise universelle tout entière, qui doivent être accueillies avec une joie particulière, prêchées et célébrées pareillement, c'est-à-dire la Nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ, la fête de Pâques, la Pentecôte, l'Assomption de la très sainte Mère de Dieu Marie, et la fête de tous les saints (10) ; cette dernière, pour l'amour de notre patron particulier, le très illustre et glorieux martyr Bénigne, qui endura le martyre pour le Christ ce jour-là,

(1) *Natalis* : fête d'un saint ; anniversaire de sa «naissance» à la vie éternelle, c'est-à-dire de sa mort, souvent de son martyre. (cf. Ducange, *s. v.* ; BLAISE, *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, 1954, *s. v.*).
(2) Lacune.
(3) *Transitus* : mort (Blaise) ; fête anniversaire de la mort d'un saint (Ducange, Niermeyer).
(4) *Revelatio* : «*exemptio sacri corporis e tumulo et ejusdem elatio*» (Ducange, *s. v.*).
(5) Cf. Ducange et Niermeyer, *s. v. dorsale, dossale*. Il s'agit de tapisseries tendues sur les murs. Ducange explique : «*dorsale : pallium sive aulaeum, quod parietibus appenditur, sic dictum, quod sedenti ad dorsum appensum sit*».
(6) *Phylacterium* : «bourse à reliques ; petit reliquaire suspendu à une croix» (Niermeyer, *s. v.*).
(7) *Collatio* a deux sens : 1. lecture faite aux moines, spécialement après le dîner ; 2. repas du soir. Cf. Blaise, Niermeyer, Ducange, *s. v. collatio*. Définition de Ducange : «*Sacrorum librorum lectio, quae statis horis, maxime post coenam, coram iis fiebat. A collationibus monasticis quibus finitis ad bibitionem ibatur, serotinae coenae collationum appellationem sortitae sunt*».
(8) *Caritas*. Cf. Ducange et Niermeyer, *s. v.* ; 1. repas solennel de fête dans un monastère ; 2. prise extraordinaire de nourriture ou de boisson par les moines en dehors du déjeuner et du dîner. On comparera à notre texte celui d'UDALRIC, *Consuet. Cluniac.*, PL, 149, 1.I, ch. 13 (concernant le vendredi saint), col. 662 C : «*In refectorio non habetur nisi panis et herbae crudae, vinum justitiis* (gobelets) *infusum magis datur ad eleemosynam quam quisquam bibat ; quod etiam fit secundo cum iterum pergunt in refectorium quasi more solito bibituri ; verum* de collatione surgunt ad Charitatem, *et de vino quod tunc propinatur nullus omnino praesumit abstinere, ut non aliquantulum gustet*».
(9) Toussaint.
(10) Toussaint.

compte chez nous parmi les principales solennités. Ces cinq fêtes dépassent donc toutes les autres, pour ainsi dire à une espèce de degré superlatif : on y accomplit en totalité tout ce qui a été expliqué en détail dans l'exposé précédent, et en outre on y ajoute encore ceci, à savoir : toute la basilique est entière-
/fol.86v° ment décorée de ses ornements ; aux vigiles de ces fêtes, avant le commencement de la grand-messe, / les sièges sont recouverts, et l'on sonne toutes les cloches ; cinq cierges sont allumés devant l'autel. Le chantre hebdomadier qui préside au chœur met une chape ; le prêtre aussi s'habille de vêtements de fête dorés, le diacre, de la dalmatique, le sous-diacre, de la tunique ; et même les chantres qui doivent chanter le graduel, ou l'alleluia, ou le cantique chanté d'un trait (1), mettent également des chapes ; les enfants (du monastère ?) (2) sont revêtus d'aubes... (3). Tous reçoivent la paix. On ne porte pas les hosties dans le réfectoire ; les tables aussi sont entièrement recouvertes, selon l'usage des fêtes ; sept candélabres sont posés devant l'autel majeur. Les cloches des vêpres sonnent deux à deux, alternativement. Trois (moines) chantent le répons (4) aux vêpres. Un autre hebdomadier aussi, comme c'est l'usage (?) (5), se revêt (des vêtements sacrés) (6) avec l'abbé. Après complies, le sacristain porte l'encens et l'eau bénite avec une lampe dans tous les locaux (7), mais d'abord dans le dortoir, afin que tous aient une protection pendant la nuit. Avant les nocturnes, on sonne toutes les cloches aussi longtemps qu'on sonne d'habitude la sonnette (8) ; puis, les cloches alternant avant la seconde sonnerie de toutes les cloches à la fois (9), toutes les lumières de l'église s'allument ; quatre (moines) chantent l'invitatoire. L'autel majeur est recouvert de trois nappes d'autel (10), symboliquement : et l'on enlève l'une d'entre elles au Gloria du quatrième répons, la seconde au Gloria du huitième, et enfin la troisième après l'annonce de l'évangile. Quand on découvre aussi la table (11) et les autres ornements de l'autel, sur lequel deux cierges brillent dans des candélabres du début des vigiles à la fin de la grand-messe, on reprend, après le Gloria, le huitième répons depuis le commencement, de même que le douzième. Avant prime, on pose sur l'autel les calices et tous les autres ornements remarquables, et on ne les enlève pas avant la fin de sexte. Les enfants ne tiennent pas chapitre (12). Après tierce, une procession de fête se dirige à travers le cloître, ou, si c'est un dimanche, après la messe du matin. Voici dans quel ordre se dispose cette procession. En premier lieu, on pose l'eau bénite ; en second lieu, trois croix ; ensuite, deux textes des Evangiles sont portés par deux sous-diacres en tuniques, ayant de chaque côté, deux fois deux candélabres, et, devant eux, deux encensoirs ; suivent alors les ornements remarquables mentionnés plus haut, à savoir : les bras des saints enveloppés d'or et d'argent, certains coffrets contenant des reliques de saints, des phylactères (13) et beaucoup d'autres objets de ce genre

(1) *Tractus*. Niermeyer : «cantique chanté d'un trait, sans répons ni refrain». Cf. Ducange, *s. v.* : c'est un chant sans répons, traînant, triste, gémissant.
(2) Le mot *infantes* est précédé d'une abréviation signifiant sans doute *«monasterii»*.
(3) Lacune.
(4) Ou : *«les* répons» (le mot est écrit en abrégé).
(5) Ou : «L'hebdomadier, comme un autre usage le veut aussi» (?). Cf. Udalric, *Cons. Clun.*, PL 149, III, 3, col. 737 B-C : pendant les semaines de Pâques et de Pentecôte, l'abbé est prêtre hebdomadier pour la grand-messe, tandis qu'un autre prêtre est hebdomadier pour les autres offices : *«Ad duas septimanas... non alius unquam ad majorem missam quam ille* (l'abbé) *notatur, id est, Dominicae resurrectionis et Pentecostes ; in quibus tamen alius sacerdos... dicturus est horas regulares... ; qui et in illis praecipuis diebus ad canticum Evangelii non viliore quam domnus abbas vestitur...»* Mais à Noël, à l'Assomption, à SS. Pierre et Paul, l'abbé n'est pas hebdomadier (*tunc domnus abbas non notatur ad septimanam*) et dit seulement la grand-messe des jours de fête.
(6) Cf. Ducange, *s. v. revestiri : «vestibus sacris ad officium divinum indui»*.
(7) *Officina* : «local de service d'un monastère» (Niermeyer).
(8) *Scilla* : «sonnette, clochette». Cf. Niermeyer, *s. v. scella*, Ducange, *s. v. scilla* et *skella* (*«tintinnabulum, campanella»*).
(9) *Classicum*. Niermeyer «sonnerie de toutes les cloches à la fois» ; Ducange : *«pulsatio omnium campanarum campanalis»*.
(10) *Pallium* signifie, soit «tenture d'église, draperie, tapisserie», soit «nappe d'autel». Cf. Niermeyer et Ducange, *s. v.*
(11) *Tabula* : l'antepedium.
(12) Les enfants avaient en effet un chapitre à eux, dont ils étaient dispensés aux fêtes principales. Cf. Udalric, *Consuetudines Cluniac. monast.*, Migne, PL, 149, col. 744 B, parlant des enfants :«Capitulum cum eis non tenetur in quinque festis principalibus». Détails précis sur ce chapitre des enfants dans les *Consuetudines Cluniacenses antiquiores, (Consuetudines monasticae,* II), éd. Albers, notamment p. 3 : «Kal. nov. infantes... veniant in capitulum suum, *et canant magistri cum infantibus». ; ibid.*, p. 67, dans les *Consuetudines Sigiberti abbatis* : «eant *singula ad sua officia et* pueri *cum magistris* ad suum capitulum ». L'expression capitulum tenere équivaut à *ordinem tenere* que Ducange, *s. v. capitulum* et *s. v. ordo*, traduit *«in capitulo venire»*.
(13) *Phylacterium* : cf. note ci-dessus, fol. 86.

que le custode (1) en personne donne à porter à quelques chantres assez peu habiles à chanter, et (une
/fol.87 image) (2) de l'enfant Jésus / qui est peinte sur un tableau doré. Quant à l'image de la Mère de Dieu, on la transporte seulement le jour de la Nativité du Seigneur, ainsi qu'à la Purification et à l'Assomption de cette glorieuse Vierge. Or il faut noter que, dans toutes les processions qui ont lieu aux fêtes de ce genre, de même qu'aux fêtes qui ont une procession par elle-mêmes, quel que soit le jour où elles arrivent, comme l'Ascension, la Purification de sainte Marie, les Rameaux, toujours, tout le chant (liturgique) est tiré de cette fête même, à travers le cloître et également à l'entrée du chœur (3). . . . . .
. . . . . (4).
Lorsque la procession sort du chœur, on sonne les deux plus grandes cloches jusqu'à son retour : alors, on sonne toutes les cloches ensemble. On va sans chapes, comme dans toutes les processions, sauf lorsqu'on reçoit une personne de cette sorte (5). Avant l'introït de la messe, on étend un tapis sous les pieds du bibliothécaire et de ceux qui sont là, pour éviter que les joncs (6) ne s'accrochent aux bords des chapes. On chante une séquence avec neume, ce qui ne se fait que dans les fêtes de cette sorte, et à l'Epiphanie, et à l'Ascension du Seigneur, et à la translation de saint Benoît, et à la fête de saint Maurice, et à la dédicace de l'église, à l'Annonciation du Seigneur lorsqu'elle est célébrée au temps de Pâques, à la commémoration de la Sainte Trinité. A la grand-messe, on offre cinq hosties, et l'on en ajoute encore beaucoup plus. Dans ces cinq fêtes, tous accèdent à la paix, et tous doivent communier, même les enfants.

(1) Ducange, *s v. Aedituus, «ostiarius, gradus ecclesiasticus ; cui aedis sacrae custodia incumbit*, custos». (Blaise : «portier» ; Niermeyer : «sacristain»).
(2) Nous suppléons les mots «une image» (lacune due sans doute au changement de page), sans lesquels la phrase ne peut être ni construite ni comprise.
(3) Cf. chapitre 50, fol. 99 v°, un passage presque identique : *«Summopere quoque notandum est quatinus, in omnibus processionibus quae in festis praecipuis per claustrum fiunt, sicut et in illis quae per se habent processionem, quacumque die eveniant, sicut est Ascensio, Purificatio sanctae Mariae, Ramis palmarum, semper totus cantus fit de ipsa festivitate une processio est, etiam ad chori introitum»*. Cf. ce passage d'Udalric, *Consuet. Cluniac.*, PL 149, I.I , ch. 22, col. 670-671 (il s'agit de l'Ascension) : *«Cantus autem prior vel posterior non est aliud quam responsoria ad ipsum diem pertinentia»*.
(4) Grande lacune.
(5) Cf. ci-dessous, chapitre 50, folio 100 : *«Alia autem processio... fit... vel* quando persona illius dignitatis advenerit, *cuit processio facienda sit, de qua in sententia hospitarii iam diximus»*. Cf. aussi Udalric, *Cons. Clun.*, I, 29, col. 675 : *«Solet etiam remanere... si qua persona talis et hujus dignitatis advenerit, cui processionem faciamus»*.
(6) Cf. Ducange, *s. v. juncus* : aux fêtes majeures, on parsemait de joncs l'église, le chœur, le chapitre, le cloître (d'où le français «joncher»).

Caput L.

fol. 99 *De processionibus quae fiunt post matutinum vel vesperas.*

In omnibus solemnitatibus duodecim lectionum eorum sanctorum, in quorum honorem dedicata sunt altaria quae sunt in membris ecclesiae, fit processio ad ipsa altaria in vesperis atque laudi-
fol.99 v° *bus, / et cantatur responsorium, et ante collectam dicitur cum tono «Dominus vobiscum». Cantatur etiam ibi missa matutinalis, quamquam saepe sit alterius proprietatis, nisi sit pro defuncto. Quemadmodum saepe evenit, ut cum festivitate duodecim lectionum accidat et alia trium lectionum.*

Fit quoque processio ad crucifixum in Pascha totis octo diebus, et in Pentecoste similiter, et etiam omnibus dominicis totius anni, praeter a dominica Adventus Domini prima usque in crastinum octavarum Epiphaniae, et a dominica in Passione Domini usque in Pascha.

Et praeter praefatos festos, simili modo etiam fit processio ad Sanctam Mariam, in Natali Domini totis octo diebus, et in Epiphania prima et octava die, et in festis ipsius, et etiam omnibus diebus totius anni, exceptis his de quibus praescripsimus, in quibus consuetudinaliter post vesperas fit processio . . . . . (1).

Summopere quoque notandum est quatinus, in omnibus processionibus quae in festis praecipuis per claustrum fiunt, sicut et in illis quae per se habent processionem, quacumque die eveniant, sicut est Ascensio, Purificatio sanctae Mariae, Ramis palmarum, semper totus cantus fit de ipsa festivitate unde processio est, etiam ad chori introitum. In dominicis post octavam Pentecostes usque ad Adventum Domini, vicissim cantantur duae antiphonae, «Cum venerimus» et «Oremus, dilectissimi», «Dominum time», ad introitum chori responsorium de Trinitate vel de Omnibus Sanctis, responsorium «Laudem dicite» (2), sive antiphona «Salvator mundi». . . . . (3).
A Nativitate vero Dominica usque ad Purificationem sanctae Mariae, si Septuagesima ante ipsam non evenerit, «O Maria Jesse», «Obeata infantia» ; si autem Septuagesima ante Purificationem advenerit, repetuntur antiphonae praedictae de aestate quot opus fuerit. Per totam vero Septuagesimam, antiphona «Cum sederit» cantatur ; per totam autem Quadragesimam, vicissim hae duae : «Christe pater» et iterum «Cum sederit».

Feria vero quarta et sexta, cum fit processio, observat secretarius (4) cum infantes de lavatorio recesserint, et tunc pulsat duo signa donec iidem infantes ingressi sint chorum. In aestate vero post meridianam, et hyeme ante tertiam, observat hebdomadarius sac[i].....na (5) ad ostium ecclesiae, donec eosdem infantes capita pexentes videat in scolis ; et tunc pulsat unum signum, donec iidem infantes sint in hyeme ante altare, et in aestate in stationibus suis, prius facto sonitu a priore quo dimittat ut surgant
fol.100 *ab oratione fratres. /*

Et sciendum quoniam, quoties huiusmodi processio agenda est in aestate, eo (6) die post tertiam silemus ; post sextam, dormitorium ascendentes, simulamus potius meridianam quam geramus, quia mox pulsatur signum ut in ecclesiam redeamus, facturi nudis pedibus ipsam processionem, sicut

(1) Lacune.
(2) Cf. *Apoc.* 19, 5.
(3) Lacune.
(4) En marge : *«id est sacrista».*
(5) Sic. Le scribe n'a pas su lire. Peut-être *sacrista* ?
(6) *eo.* Le mot n'est pas clair dans le ms. Peut-être *et* corrigé en *eo* ? *ea* ?

in omni quarta feria et sexta usque ad festum Omnium Sanctorum si ieiunetur, excepto si in eis contingat vigilia Assumptionis sanctae Dei Genitricis, vel si alia processio fiat. A festo quippe Omnium Sanctorum intermittitur usque in caput ieiunii ; indeque fit usque in Ramis palmarum ; tunc dimittenda usque post octavam Pentecostes ; postmodum vero facienda, ut praedictum est, usque in festo Omnium Sanctorum.

Sciendum etiam quoniam, quoties huiusmodi processio agenda est in quarta et sexta feria, eo tempore quo observatur meridiana, in dormitorio nos discalciamus, sed calciaria (1) in claustrum deferimus, in Rogationibus vero ad lectum dimittimus ; aliis vero temporibus, id est, in Quadragesima post sextam, et a kalendis octobris usque ad kalendas novembris ad signum maioris missae, nos in claustro discalciamus prope canales (2), ut lavatoris sint in promptu.

Inchoatur autem ipsa processio eodem modo quo in Rogationibus, cum oratione et antiphona, cum psalmo «Deus misereatur» (3) quarta feria, et «Deus in adiutorium» (4) sexta, et cum collecta ; qui psalmi in illo choro inchoantur, ubi sacerdos dicit «Et ne nos». Sed, sicut praemissum est, priusquam pueri intrant ecclesiam, duo signa pulsantur, quod in Rogationibus non agitur, quia scilicet tunc omnia signa post primam antiphonam pulsantur. Post finem collectae, antiphona pro peccatis incaepta «Propitius esto», proceditur per cimeterium ad ecclesiam Sancti Benedicti, et postea cantatur alia antiphona vel responsorium pro peccatis. Conversi praeeunt, noviciis praecedentibus post processionem, et pueris ante cantores, deinde cantores sicut est ordo eorum, novitiis praecedentibus (5). Ad introitum Sancti Benedicti, et cantus et versus et collecta tonali enunciatione pronuncianda sunt de ipso beato patre nostro. Deinde procumbitur super formas ad orationem. Domnus abbas vel, si ipse non adest, prior incipit psalmum «Lauda anima» (6) pro his qui in cymiterio sunt sepulti, et sacerdos prosequitur cum versu «A porta» (7) et salutatione et collecta «Deus cuius misericordiae» (8). Qua finita, incipitur letania a duobus et pueris cantoribus, cum qua per claustrum et vestibulum ecclesiae venitur in chorum.

Alia autem processio, pro qua haec remanet quae in quarta vel in sexta feria fieri solet, fit vel quando aliquem defunctum sepelimus, et huic conventus debet interesse totus, quia pro ipsa remanet alia cui omnes interessent, de qua superius capitulo decimo octavo praemisimus ; vel quando persona illius dignitatis advenerit, cui processio facienda sit, de qua in sententia hospitarii iam diximus ; vel quando capsae cum reliquiis sanctorum (9) ad aliquam villam nostram mittuntur prae timore praedarum et rapinarum, ut saepe contingit ; vel quando processionem pro aliqua tribulatione facimus ; non enim remanet quod.... (10) debet esse..... (11).

Quoties (12) enim, aliqua urgente necessitate, reliquiae sanctorum extra monasterium sunt ferendae, huiuscemodi obsequiis (13) sunt prosequendae. Primum sacrista in ornato eas feretro componit ; deinde fratri ad cuius obedientiam sunt portandae, alii etiam seniori cui a priore earundem custodia reliquiarum specialiter committitur, omnia necessaria, id est, candelabra duo, crucem, thuribulum, urceolum aquae benedictae, vexilla tria , cortinam (14) quoque et tintinnabulum quod a duobus fertur hominibus, vestimentum et reliqua ecclesiasticis usibus accommoda praebet. Cum ab ecclesia fuerint

(1) *Calciaria* (ou *calceamenta* ?). Le manuscrit a : *calciamia*.
(2) En marge : *«Nota : Canales in claustro et vide cap. 35 : de coquina».*
(3) Psaume 67 (66).
(4) Psaume 70 (69).
(5) *Novitiis praecedentibus* : répétition due sans doute à une faute d'inattention du scribe. Cf. une faute de ce genre (mais corrigée) au fol. 100 v°.
(6) Psaume 145.
(7) Office des défunts.
(8) Messe quotidienne des défunts, secrète.
(9) Après *sanctorum*, quatre mots rayés dans le ms. : *extra monasterium sunt ferendae.*
(10) Lacune.
(11) Lacune.
(12) Tout ce passage de *Quoties enim* (fol. 100) à *defertur ad ecclesiam* (fol. 100 v°) se retrouve textuellement chez Udalric, *Consuet. Clun.*, Migne, PL, 149, col. 758-759, l .III, ch. 15, avec très peu de variantes. Nous ne relevons ici que celles qui présentent quelque intérêt pour l'établissement du texte ou sa compréhension.
(13) *Obsequiis*. Udalric, III, 15 : *officiis.*
(14) *Cortinam*. Le ms. a : *cortina* ; Udalric, III, 15 : *cortinam.*

producendae, omnes albis induuntur ; deinde sanctum corpus, a priore incensatum, duobus albatis cantori-
fol.100v° *bus committitur usque ad terminos cymiterii ferendum. Omnia signa pulsantur, responsorium / competens a cantore incipitur. Praecedente processione, sequuntur baiuli pigneris sacri, deinde infantes, postremo cantores, ad ultimum conversi. Cum ventum fuerit ad praedictum terminum, laici suscipiunt commendatum (1), finitoque responsorio et incipiente priore psalmum «Ad Dominum cum tribularer» (2), processio eodem revertitur ordine.*

Item quando revertitur (3), primum cuncti fratres albis induuntur, et vero (4) signa maiora pulsantur, ac deinde, praecedente processione, id est aqua benedicta, thuribulo, cruce et candelabris, simili per omnia modo usque ad terminos cymiterii cum omni silentio progrediuntur ; ibi denique prior accepto thuribulo sanctas incensat reliquias, impositoque a cantore responsorio, cunctis resonantibus signis, eodem quo exierat suscipitur modo.

Reliquiae autem illius sancti, cuius honore monasterium fundatum est, quando suscipiuntur, antiphona primum de eodem a cantore incipitur, ad cuius initium omnis conventus, submissis usque ad terram manibus, inclinat ; deinde ab abbate vel priore versiculus pronunciatur, et subsequenter collecta de ipso sancto dicitur ; qua completa, incipiente cantore responsorium, eo quo supra ordine dictum est, defertur ad ecclesiam.

Quando vero fit processio pro qualibet tribulatione, si portetur feretrum alicuius sancti, facta sicut mos est oratione, et finita antiphona «Exsurge» et psalmo «Deus in adiutorium meum» (5) sive «Deus misereatur nostri» (6), debet ipsum feretrum incensari in primis ; deinde, incepto aliquo cantu de sancto cuius reliquiae feruntur, egrediuntur fratres chorum, primitus processio cum aqua benedicta et cruce et candelabris et feretro, sicut mos est cum portantur reliquiae ; sequuntur conversi omnes, post quos infantes omnes (7), et deinde cantores, sicut est ordo eorum. Signa autem omnia pulsantur, sicut cum fratres filacteria portant antequam egrediantur ecclesiam propter reliquias, similiter cum redeunt ad introitum ecclesiae. Ad exitus vero galileae monasterii sunt parati duo famuli eleemosinarii hinc inde cum baculis, quos consuetudinaliter fratres portant quotiescumque nudis pedibus exeunt extra monasterium ad processionem, et quisque de sua parte dat singulis egredientibus baculum in manu (8). Finito autem cantu de sancto, incipiuntur antiphonae de tribulatione, et cantantur usque quo veniatur prope ecclesiam ad quam vadit processio. Tunc, si ecclesia in honore duorum sanctorum est dedicata, videlicet in honore beatae Mariae et alicuius sancti, in primis cantabitur ad introitum de sancta Maria, deinde de sancto in cuius honore est ecclesia. His finitis, sacerdos prosequitur orationes de sanctis, praemissis capitulis sicut cantus processit. Quo facto, facit conventus orationem brevem, aut ad terram super genua, aut acclinis si diei auctoritas postulat ; expectato vero a priore quod «Pater noster» possit finiri, incipit psalmum «Lauda, anima mea, Dominum» (9) ; quo finito, sacerdos dicit hanc orationem «Deus cuius misericordiae» (10) pro animabus in cymiterio quiescentium. Tunc, facta iterum oratione cum inclinatione consueta, cantatur nona. Cantanda etiam in maiori ecclesia ab infirmis qui ad processionem exire non potuerunt,

(1) *Commendatum*. Le ms. a : *commendatum* ou *commendatuum* (?) ; Udalric, III, 15 : *commendatum*.
(2) Psaume 119.
(3) *Revertitur*. Udalric, III, 15 : *reducitur*.
(4) *Vero*. Udalric, III, 15 : *duo*.
(5) Psaume 70 (69).
(6) Psaume 67 (66).
(7) *Infante omnes* : corrigé en marge (pour *conversi omnes*, répété par erreur dans le texte).
(8) En marge : *« Virgae processionales»*.
(9) Psaume 145.
(10) Messe quotidienne des défunts, secrète.

signo pulsato ad horam competentem a custode ecclesiae. Et interim sacerdos et alii ministri revestiuntur ad missam omnes, nudis pedibus, nisi tantum frigus sit quod non possint sufferre ; secretarius enim praemisit per famulos suos quaeque ad missam necessaria. Cantatur missa de instanti necessitate, videlicet pro pluvia, aut pro serenitate, vel huiusmodi.

Qua peracta, continuo incipitur letania et, nominato sancto Johanne Baptista, nominatur bis sanctus monasterii, et recedit processio. Famuli autem qui baculos ministrant, sicut receperant de manibus ingredientium, illos ita egredientibus reddunt, unusquisque de parte sua. In huiusmodi processionibus, est eleemosinarii baculos ministrare. Fratres vero omnes et ad processionem et ad opera manuum eunt coopertis capitibus et in froccis. Letaniam autem, sicut mos est, finiunt cantores in choro stantes.

Note sur l'édition des chapitres 5 et 50.

L'orthographe du manuscrit a été scrupuleusement respectée (1). Nous n'avons eu à faire que deux ou trois corrections, en indiquant la leçon fautive dans l'appareil critique. Nous ne signalons qu'exceptionnellement les abréviations. Nous transcrivons en chiffres romains les chiffres arabes des titres, et en toutes lettres les chiffres, soit arabes soit romains, du texte.

Nous ponctuons selon le sens, en négligeant la ponctuation incohérente du manuscrit.

Afin de faciliter la lecture, nous transcrivons u par v quand il y a lieu.

Nous reproduisons, en leur laissant sensiblement leur importance, les points qui indiquent des lacunes dans le manuscrit.

Notre édition ne tient pas compte du fait que de nombreux passages du manuscrit sont soulignés ; ils correspondent toujours à une note marginale au chapitre 5, deux fois seulement au chapitre 50. Nous transcrivons toutes les notes marginales en note.

Marguerite MATHIEU

(1) Nous ne nous en sommes écartés que dans deux cas, sans juger utile de le mentionner en note, en transcrivant *Exurge* par *Exsurge, loqutus* par *locutus*.
Nous ne nous sommes pas astreints à suivre le manuscrit dans son usage —assez capricieux— des majuscules.

TRADUCTION

Chapitre L.

fol. 99 Processions qui sont faites après matines ou vêpres.

Dans toutes les solennités à douze leçons pour les saints en l'honneur desquels sont consacrés les autels qui se trouvent dans les (différentes) parties de l'église, il y a une procession à ces autels
fol.99v° aux vêpres et aux laudes, / et on chante le répons, et avant la collecte on dit, avec le ton (1), *«Dominus vobiscum»*. On y chante aussi la messe du matin, bien qu'elle soit souvent d'un autre propre. Ainsi il arrive souvent qu'avec une fête à douze leçons tombe aussi une fête à trois leçons.

Une procession a lieu aussi au crucifix (2) tous les jours de l'octave pascale, et pareillement à la Pentecôte, ainsi que tous les dimanches de l'année entière, excepté du premier dimanche de l'avent au lendemain de l'octave de l'Epiphanie, et au dimanche de la Passion jusqu'à Pâques.

Et, outre les fêtes citées plus haut, il y a de la même manière une procession à Sainte-Marie tous les jours de l'octave de Noël, et à l'Epiphanie, le premier et le huitième jours, et aux fêtes de celle-ci même (3), et aussi tous les jours de l'année entière, excepté ceux que nous avons mentionnés plus haut, où il y a une procession après les vêpres, comme d'habitude. . . . . (4).

Il faut noter aussi avec le plus grand soin que, dans toutes les processions qui ont lieu à travers le cloître aux fêtes principales, ainsi qu'aux fêtes qui ont une procession par elles-mêmes, quel que soit le jour où elles arrivent, comme l'Ascension, la Purification de Marie, les Rameaux, on tire toujours le chant tout entier de la fête dont c'est la procession, également à l'entrée du chœur (5). Les dimanches après l'octave de la Pentecôte jusqu'à l'avent, on chante tour à tour deux antiennes, *«Cum venerimus»* et *«Oremus, dilectissimi»*, *«Dominum time»*, à l'entrée du chœur, le répons de la Trinité ou de tous les saints, le répons *«Laudem dicite»* (6), ou bien l'antienne *«Salvator mundi»* . . . . . (7). De la Nativité du Seigneur jusqu'à la Purification de sainte Marie, si la Septuagésime n'arrive pas avant, *«O Maria Jesse»*,*«O beata infantia»* ; mais si la Septuagésime arrive avant la Purification, on reprend les antiennes de l'été citées ci-dessus, autant qu'il en faudra. Pendant toute la Septuagésime, on chante l'antienne *«Cum sederit»* et, pendant tout le carême, tour à tour ces deux-ci : *«Christe pater»* et de nouveau *«Cum sederit»*.

(1) Cf. Ducange, *s. v. tonus* : *«id est, voce altiori, et cantu inflexo, seu gregoriano»*.
(2) Autel de la Sainte-Croix, au milieu de la nef centrale.
(3) C'est-à-dire de sainte Marie.
(4) Lacune.
(5) Un passage presque semblable du chapitre 5, fol. 87, éclaire le nôtre, notamment les derniers mots «également à l'entrée du chœur» : *«Notandum autem quoniam, in omnibus processionibus quae in huiusmodi fiunt festivitatibus, sicut et in illis quae per se habent processionem, quacumque die eveniant, sicut Ascensio, Purificatio sanctae Mariae, Ramis palmarum, semper totus cantus est de ipsa festivitate,* per claustrum et etiam ad ingressum chori». Cf. ci-dessus, note à la traduction de ce passage.
(6) Cf. *Apoc.*, 19, 5 : *«Laudem dicite Deo nostro»*.
(7) Grande lacune.

A la quatrième et à la sixième féries (1), quand il y a procession, le sacristain guette le moment où les enfants sortent du lavatorium (2), et alors il sonne deux cloches jusqu'à ce que les enfants soient entrés dans le chœur. Mais en été, après la sieste, et en hiver, avant tierce, le sacristain hebdomadier surveille à la porte de l'église jusqu'à ce qu'il voie les enfants se peigner dans l'école (3) ; alors, il sonne une cloche, jusqu'à ce que les enfants soient, en hiver, devant l'autel, et en été, à leurs places habituelles, le prieur ayant d'abord fait retentir une sonnerie pour permettre aux frères de se relever de leur prière.

fol.100 / Et il faut savoir que, chaque fois qu'une procession de cette sorte doit être organisée en été, ce jour-là (4), après tierce, nous faisons silence, et après sexte, montant au dortoir, nous simulons une sieste plutôt que nous ne la faisons, parce que bientôt la cloche sonne afin que nous retournions dans l'église, pour faire cette procession pieds nus, de même qu'à chaque quatrième et à chaque sixième férie jusqu'à la Toussaint s'il y a jeûne, excepté si la veille de l'Assomption de la sainte Mère de Dieu tombe ces jours-là, ou si l'on fait une autre procession. En effet, de la Toussaint au début du carême, on arrête la procession ; puis on la fait jusqu'aux Rameaux ; alors elle doit être suspendue jusqu'après l'octave de la Pentecôte ; mais ensuite il faut la faire, comme il a été dit plus haut, jusqu'à la Toussaint.

Il faut savoir aussi que, chaque fois qu'une procession de cette sorte doit être organisée à la quatrième et à la sixième féries, à l'époque où l'on fait la sieste, nous nous déchaussons au dortoir, mais nous emportons nos chaussures dans le cloître ; aux Rogations, au contraire, nous les laissons près du lit ; mais aux autres époques, c'est-à-dire pendant le carême, après sexte, et des kalendes d'octobre aux kalendes de novembre (5), au signal de la grand-messe, nous nous déchaussons dans le cloître à côté des rigoles (6), afin qu'elles soient toutes prêtes pour ceux qui veulent se laver (7).

La procession commence de la même façon qu'aux Rogations, par la prière et l'antienne, avec le psaume *«Deus misereatur»* (8) à la quatrième férie, et *«Deus in adiutorium»* (9) à la sixième, et avec la collecte ; ces psaumes sont entonnés dans le chœur quand le prêtre annonce : *«Et ne nos»*. Mais, comme on l'a dit plus haut, avant que les enfants entrent dans l'église, on sonne deux cloches, ce qu'on ne fait pas aux Rogations, parce qu'alors on sonne toutes les cloches après la première antienne. Après

(1) C'est-à-dire le mercredi et le vendredi.
(2) Local réservé à la toilette des enfants. Cf. Udalric, *Consuetudines Cluniacenses*, Migne, PL, 149, col. 744 D (parlant des enfants) : «Ad lavatorium, *sicut ad necessarias*, specialiter habent locum suum». Selon Udalric, c'est l'apocrisiaire qui attend la fin de la toilette des enfants pour sonner les cloches. Cf. *ibid.*, l.III, ch. 12 (*De apocrisiario*), col. 755 : *«Quando fuerit hora ut fratres ante tertiam vel nonam laverint manus, stat ipse juxta introitum ecclesiae, et* cum pueros jam se viderit lavasse, pulsare signum amplius non tardat». De même, pour les nocturnes, l'apocrisiaire sonne la *«scilla»* jusqu'à ce qu'il voie venir les enfants ; alors il sonne les cloches. Les *Consuetudines Cluniacenses antiquiores*, ed. Albers, II, p. 32, indiquent aussi que le *secretarius* attend les enfants pendant qu'ils se lavent mains et figure.
(3) Cf. *Consuet. Clun. ant.*, ed. Albers, II, p. 52 : aux Rogations, après la sieste, les moines *«lavent manus suas et facies et* capita pexant *vadantque in ecclesiam»*.
(4) Ce passage se retrouve, en partie textuellement, dans Udalric, *Consuet. Clun.*, Migne, PL, 149, l.I, ch. 29 (*«De jejuniis quae fieri solent quarta et sexta feria*), col. 675 : *«Si imbecillitas nostra pateretur, dignum esset, secundum edictum praeceptoris nostri sancti Benedicti, ut post octavas Pentecostes statim in omni quarta et sexta feria jejunium faceremus ; quod si non amplius, tamen utcunque non omittimus facere in uno et pridie praedictarum feriarum ;* in quo post tertiam silemus, *post sextam dormitorium ascendentes simulamus meridianam potius quam geramus, quia mox pulsatur signum ut in ecclesiam redeamus, facturi nudis pedibus processionem»*.
(5) Du 1er octobre au 1er novembre.
(6) En marge : «Note : rigoles dans le cloître et v. chap. 35 de la cuisine». Ducange, *s.v. canales : «ubi monachi pedes lavant»*. Plutôt que de rigoles, il peut s'agir de récipients mobiles, semblables au bassin mentionné parmi les ustensiles de cuisine par Udalric, *Cons. Clun.*, II, 36 : *Unus canalis in quo lexivia jugiter habetur propter manus frequentius lavandas.*
(7) Cf. Udalric, *Consuet. Cluniac.*, Migne, PL 149, l.I, ch. 29, col. 675 : *«calceos nostros deponimus in claustro prope canales, ut pedes lavaturi sint in promptu»*.
(8) Psaume 67 (66) : *Deus misereatur nostri.*
(9) Psaume 70 (69) : *Deus, in adiutorium meum intende.*

la fin de la collecte, quand on a commencé l'antienne pour les péchés *«Propitius esto»* (1), on s'avance processionnellement à travers le cimetière vers l'église de Saint-Benoît, et ensuite on chante une autre antienne ou un répons pour les péchés (2). Les convers vont devant, les novices marchant en tête derrière la procession (3) et les enfants devant les chantres ; (viennent) ensuite les chantres selon leur ordre, les novices marchant en tête (4). A l'entrée de Saint-Benoît, on doit dire à haute voix le chant, le verset et la collecte de notre bienheureux père, avec l'intonation. Ensuite on se prosterne sur les sièges (5) pour la prière ; le seigneur abbé, ou, s'il n'est pas là, le prieur commence le psaume *«Lauda anima»* (6) pour ceux qui sont enterrés dans le cimetière, et le prêtre enchaîne avec le verset *«A porta»* (7) et le salut, et la collecte *«Deus cuius misericordiae»* (8). Cette collecte finie, deux enfants chantres (9) commencent la litanie, avec laquelle on arrive dans le chœur par le cloître et le «vestibulum» de l'église.

Mais une autre procession, pour laquelle on omet celle qu'on fait ordinairement à la quatrième ou à la sixième férie, a lieu, soit quand nous enterrons un défunt, et le couvent tout entier doit y assister, parce que, pour cette procession, on en omet une autre à laquelle tous assisteraient, dont nous avons traité plus haut au chapitre 18 ; soit quand arrive une personnalité d'une telle importance qu'il faut faire pour elle une procession, dont nous avons déjà parlé au chapitre de l'hospitalier ; soit quand on porte des reliquaires avec les reliques des saints dans une de nos propriétés, par crainte des vols et des rapines, comme cela arrive souvent ; soit quand nous faisons une procession pour quelque malheur ; en effet, elle n'est pas omise parce que..... (10) doit être..... (11).

Chaque fois, en effet (12), qu'en raison d'une nécessité urgente il faut porter les reliques des saints hors du monastère, on doit les accompagner d'un cortège de cette sorte : d'abord le sacristain les place sur un brancard (à reliques) (13) orné ; puis il fournit au frère sous les ordres duquel elles doivent être portées, ainsi qu'à un autre frère plus âgé, à qui la garde de ces reliques est spécialement confiée par le prieur, tout le nécessaire, c'est-à-dire deux candélabres, une croix, un encensoir, une burette d'eau bénite, trois étendards, ainsi qu'un voile et une clochette qui est portée par deux hommes, le vêtement et les autres choses appropriées aux besoins ecclésiastiques. Lorsqu'il faut sortir les reliques de l'église, tous mettent leur aube ; ensuite le corps saint, encensé par le prieur, est confié à deux chantres en aubes, pour être porté jusqu'aux limites du cimetière. On sonne toutes les cloches, et le chantre commence le répons

(1) Cf. Psaume 78, 9 : *«et propitius esto peccatis nostris»* ; Deut. 21, 8 : *«Propitius esto populo tuo Israel»* ; Luc 11, 13 : *«Deus, propitius esto mihi peccatori»*.
(2) Cf. Udalric, *Consuet. Clun., loc. cit.* I, 29 : *«Ergo cantando aliquid pro peccatis, ut est antiphona «Propitius esto», et alia «Miserere, Domine», procedit»*.
(3) *Processio* a ici, comme en plusieurs passages de notre texte, le sens «d'objets sacrés transportés par la procession». Au fol. 100 v°, le mot est défini : *«praecedente processione id est aqua benedicta, turibulo, cruce et candelabris»* («en tête la procession, c'est-à-dire l'eau bénite, l'encensoir, la croix et les candélabres»). Cf. Ducange, *s. v. : «processio : id omne quod in processionibus defertur, vel ii ipsi qui haec deferunt»*.
(4) «Les novices marchant en tête» : répétition due sans doute à l'inattention du scribe ; cf. note au texte.
(5) Sur ces sièges (*formae*), cf. chapitre 5, fol. 84 v° et note.
(6) Psaume 145 : *«Lauda, anima mea, Dominum»*.
(7) *A porta Inferi* : office des défunts.
(8) *Deus cuius misericordiae non est numerus* : messe quotidienne des défunts, secrète.
(9) Ou : «deux (moines) et les enfants chantres» ?
(10) Lacune.
(11) Lacune.
(12) Tout ce passage, de «Chaque fois, en effet» (fol. 100) jusqu'à «est porté à l'église» (fol. 100 v°) se retrouve textuellement chez Udalric, *Consuet. Clun.*, Migne, PL 149, l.III, ch. 15, col. 758-759 (*«De reliquiis ; quomodo prosequantur sive recipiantur»*) avec très peu de variantes.
(13) Cf. Ducange, *s. v. feretrum.*

fol.100 v° / approprié. La procession allant devant (1), suivent les porteurs de la relique (2) sacrée, puis les enfants, enfin les chantres ; en dernier, les convers. Quand on est arrivé à ladite limite, les laïcs reçoivent le (corps qui leur est) confié, et, quand le répons est fini et que le prieur a entonné le psaume *«Ad Dominum cum tribularer»* (3), la procession revient dans le même ordre.

De même, quand (le corps saint) revient, d'abord tous les frères mettent leur aube, et l'on sonne les (deux ?) (4) plus grandes cloches ; et ensuite, la procession allant en tête, c'est-à-dire l'eau bénite, l'encensoir, la croix et les candélabres, d'une manière semblable en tout, ils s'avancent jusqu'aux limites du cimetière dans un silence complet ; là, enfin, le prieur, prenant l'encensoir, encense les saintes reliques et, le chantre ayant entonné le répons, toutes les cloches sonnant, (le corps saint) est reçu de la même façon qu'il était sorti.

Mais lorsqu'on reçoit les reliques du saint en l'honneur duquel le monastère a été fondé, d'abord le chantre commence une antienne de ce saint, au début de laquelle tout le couvent s'incline, les mains baissées jusqu'à terre ; ensuite l'abbé ou le prieur dit à haute voix le verset, et à la suite on dit la collecte de ce saint. Quand cette collecte est finie, tandis que le chantre commence le répons, dans l'ordre qui a été indiqué plus haut, (la procession) se rend à l'église.

Quand on fait une procession pour quelque malheur, si l'on porte le brancard à reliques d'un saint, après avoir fait une prière, comme il est de coutume, et fini l'antienne *«Exsurge»* et le psaume *«Deus in adiutorium meum»* (5) ou *«Deus misereatur nostri»* (6), on doit d'abord encenser ce brancard. Ensuite, ayant commencé un cantique en l'honneur du saint dont on porte les reliques, les frères sortent du chœur : en tête, la procession avec l'eau bénite, la croix, les candélabres et le brancard, comme c'est l'usage quand on porte des reliques ; suivent tous les convers, et après eux tous les enfants, et ensuite les chantres selon leur ordre. On sonne toutes les cloches, aussi bien lorsque les frères portent des phylactères (7) avant de sortir de l'église pour les reliques, que lorsqu'ils reviennent à l'entrée de l'église. A la sortie du galilée de l'église, deux serviteurs de l'aumônier sont prêts, des deux côtés, avec des bâtons que les frères ont l'habitude de porter chaque fois qu'ils sortent du monastère pieds nus pour une procession ; et chacun de son côté met un bâton dans la main de chacun de ceux qui sortent (8). Quand on a fini le cantique pour le saint, on commence les antiennes au sujet de l'événement malheureux, et on les chante jusqu'à ce qu'on arrive près de l'église à laquelle se rend la procession. Alors, si l'église est consacrée en l'honneur de deux saints, c'est-à-dire en l'honneur de sainte Marie et de quelque (autre) saint, on chantera d'abord à l'entrée (un cantique) pour sainte Marie, ensuite pour le saint auquel est dédiée l'église. Ces cantiques finis, le prêtre continue les prières des saints, les premiers mots ayant été prononcés comme le chant durait encore. Cela fait, le couvent fait une courte prière, soit par terre à genoux, soit incliné si la majesté du jour le réclame ; le prieur ayant attendu que le *«Pater noster»* soit fini, (le couvent) commence

(1) Ici encore, *processio* a le sens d'objets sacrés, cf. ci-dessus fol. 100, p. 100,n. 3 . Ici comme plus bas, il est précisé que ces objets sacrés vont en tête (cf. fol. 100 v° : *praecedente processione ; primitus processio*).
(2) *Pignus* «gage» a pris le sens de «relique». Cf. Blaise, Niermeyer, *s. v.*
(3) Psaume 119 : *«Ad Dominum cum tribularer clamavi».*
(4) La leçon *duo* d'Udalric, *loc. cit.*, III, 15, a un sens plus satisfaisant que *vero* de notre manuscrit.
(5) Psaume 70 (69).
(6) Psaume 67 (66).
(7) Phylactères : cf. chapitre 5, fol. 86 v°, p. 88 , n. 3. .
(8) En marge : «Bâtons de procession».

le psaume *«Lauda, anima mea, Dominum»* (1) ; ce psaume fini, le prêtre dit la prière *«Deus cuius misericordiae»* (2) pour les âmes de ceux qui reposent dans le cimetière. Alors, après avoir fait à nouveau une prière avec l'inclination habituelle, on chante none. Il faut que celle-ci soit chantée aussi dans l'église principale par les malades qui n'ont pas pu sortir pour la procession, lorsque la cloche a été sonnée à l'heure voulue par le gardien de l'église. Et entre-temps le prêtre et les autres ministres (de l'autel) se revêtent pour la messe, tous pieds nus, à moins qu'il ne fasse si froid qu'ils ne puissent le supporter ; le sacristain, en effet, a fait porter d'avance par ses serviteurs tout ce qui est nécessaire pour la messe. On chante la messe pour une nécessité pressante, c'est-à-dire pour (demander) la pluie, ou le beau temps, ou autre chose du même ordre.

La messe terminée, immédiatement après on commence la litanie et, après avoir nommé saint Jean-Baptiste, on nomme par deux fois le saint du monastère, et la procession revient. Quant aux serviteurs qui donnent les bâtons, de même qu'ils les avaient reçus des mains de ceux qui entraient, de même ils les rendent à ceux qui sortent, chacun de son côté. Dans les processions de ce genre, c'est à l'aumônier qu'il appartient de fournir les bâtons. Tous les frères vont à la procession ou aux travaux manuels la tête couverte et en froc. Quant à la litanie, selon l'usage, les chantres la finissent debout dans le chœur.

(1) Psaume 145.
(2) Messe quotidienne des défunts, secrète.

UN INVENTAIRE DE RELIQUES BIEN SIGNIFICATIF.

Au folio 761 recto et verso du tome XI de la Collection de Bourgogne, le début d'un inventaire de reliques nous semble être d'un intérêt tout particulier :

> Le texte n'a pas de titre et débute par les mots *Reliques données par* ... Le reste de la ligne et les deux lignes suivantes ont été rendues volontairement illisibles par une plume plus large que celle du rédacteur primitif (fin XVIIe.).

1 *De pretioso ligno ss^{ae} Crucis*
2 *De sindone Domini nostri Jesu Christi*
3 *De lapide montis Calvarii*
4 *De loco ubi crux Christi fuit inventa*
5 *De arbore ubi fuit ligatus Christus et verberatus*
6 *De loco ubi fuit captus Christus*
7 *De loco ubi flevit Christus super Jerusalem*
8 *De Monte Sion*
9 *De (velo) capitis Beatae Mariae et de eius cingulo*
10 *De Domo ss^{ae} beatae Mariae et de eius fonte*
11 *De costa beati Bartholomaei Apostoli etc.*

Traduction.

1 Du précieux bois de la Croix
2 Du suaire de notre Seigneur Jésus Christ
3 De la pierre du Calvaire
4 Du lieu où la croix du Christ fut retrouvée
5 De l'arbre contre lequel le Christ fut attaché et flagellé
6 Du lieu où le Christ fut arrêté
7 Du lieu où le Christ pleura sur Jérusalem
8 Du mont Sion
9 Du voile de tête de la bienheureuse Vierge et de sa ceinture
10 De la maison de la bienheureuse Vierge et de son puits
11 De la côte du bienheureux Bartholomé apôtre etc.

Suit une longue énumération de reliques qui commence avec celles des saints Lazare, Nazaire, Celse, Léger (cités tous quatre en relation avec Autun) et qui couvre les pages 762 recto et 763 verso de notre document : 93 en tout.

Notre texte fait suite à un inventaire de reliquaires, dont certains assez récents, apportées de Cluny en 1669. Page 761 il est également question d'une particule de la vraie croix enchâssée au bas de la croix processionnelle.

Mais ce qui rend cette liste, et notamment son début, si intéressante c'est sa ressemblance avec un inventaire de reliques carolingiennes établi par Hariulf dans sa *Chronicon Centulense* (1). L'autel du Sauveur de l'abbatiale d'Augilbert, bâtie de 790 à 799, abritait 25 reliques du Christ dont voici le

(1) Cf. F. LOT, *Hariulf. Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier (Ve siècle – 1104)*, Paris, 1894, p. 63-64. Ces reliques se trouvent également mentionnées –avec quelques menues différences– à la fin d'une bible du Xe siècle (B.N. Paris, ms. lat. 93, fol. 261 v^{o}). Cf. à ce propos l'étude de Samuel BERGER : «Les reliques de l'abbaye de Saint-Riquier au Xe siècle», *Revue de l'Orient latin*, t. I (1893), p. 467-474.

détail :

Reliquie Domini Salvatoris.

De ligno Domini. De veste ejus. De sandaliis ejus. De presepe ejus. De spongia ejus. De Jordane ubi baptizatus est. De petra ubi sedit quando V^M hominum pavit. De pane illo unde distribuit discipulis. De templo Domini. De candela que in nativitate ejus accensa est. De monte Oliveti ubi oravit. De mensa ejus. De monte ubi transfiguratus est. De columna ubi flagellatus est. De ligaminibus unde ligatus est. De petra unde crucem ascendit. De clavis unde crucifixus est. De loco Calvarie. De buccella ubi fel et acetum mixtum fuit. De petra super quam sanguis de latere ejus stillavit. De sepulchro Domini. De lapide revoluto ab ostio monumenti. De reliquiis innocentum, qui pro eo passi sunt. De monte Horeb. De lignis trium tabernaculorum.

Traduction.

Reliques de Notre Sauveur.

Du bois de la Croix. De son vêtement. De ses sandales. De sa crèche. De son éponge. De l'eau du Jourdain dont il fut baptisé. De la pierre où il s'assit après avoir nourri 5 000 hommes. Du pain qu'il distribua à ses disciples. Du temple du Seigneur. De la chandelle qui fut allumée à sa naissance. De la montagne des Oliviers, où il fut en oraison. De sa table. De la montagne où il fut transfiguré. De la colonne où il fut attaché pendant qu'il fut flagellé. De la corde avec laquelle il fut attaché. De la pierre où il monta sur la croix. Des cloux avec lesquels il fut crucifié. De la terre du Calvaire. De la fiole où il fut présenté du fiel mélangé avec du vinaigre. De la pierre sur laquelle distilla le sang de son côté. De son sépulcre. De la pierre qui fut détournée de l'entrée de son tombeau. Des reliques des innocents qui pour lui ont souffert le martyre. Du mont Horeb. Du bois des trois tabernacles.

Ces reliques étaient abritées par la *Capsa major*, le reliquaire majeur de l'abbaye, entreposé dans la *crypta s. Salvatoris*, au rez-de-chaussée de l'antéglise occidentale, juste sous l'autel du Sauveur à l'étage, auquel était associé le vocable des saints Innocents.

Hariulf poursuit son inventaire par l'énumération des reliques de la Vierge Marie :

De lacte sancte Marie	Du lait de la Vierge
De capillis eius	De ses cheveux
De veste eius	De son vêtement
De pallio eius	De son manteau

et le termine par celles des Apôtres et des Evangélistes, des Martyrs, des Confesseurs et des Vierges.

* *
*

Il serait intéressant de savoir à quel autel de l'abbatiale dijonnaise étaient destinées les reliques jérusalémites. A l'autel majeur, à celui de la Sainte-Croix ? Ou bien à l'autel marial, placé dans l'*augmentum* oriental de la rotonde ?

Même si l'arrivée à Saint-Bénigne de ces reliques est sans doute postérieure au XIe siècle, leur simple présence à *Centula* comme à Dijon permet de compléter un panorama liturgique déjà riche.

La dédicace de la rotonde Sainte-Marie eut lieu au printemps de 1018, le 13 mai. Ce jour est aussi celui de la dédicace en 609 de Sainte-Marie aux Martyrs, installée dans le Panthéon de Rome par le pape saint Boniface. Guillaume de Volpiano a sans doute voulu manifester une analogie romaine dans son abbaye dijonnaise, «telle semble avoir été la raison du choix du 13 mai pour consacrer l'oratoire de Sainte-Marie» (1).

Plusieurs données —le caractère central de l'édifice, l'*opaion* terminal— permettent de comparer, sur le plan de la réalisation architecturale, la rotonde de Dijon avec le Panthéon de Rome. Conclure toutefois trop impérativement à la prépondérance de l'influence romaine obligerait d'exclure les nombreuses étapes préparatoires ou intermédiaires qui ont mené à ce type d'édifices : par exemple Saint-Germain d'Auxerre, Flavigny, aussi des rotondes axiales plus menues comme celle de Mittelzell-Reichenau (milieu Xe siècle) et encore d'autres.

La liste du volume XIV ajoute un élément de plus au puzzle des influences et filiations. Référence est faite —comme à Saint-Riquier— de façon explicite à Jérusalem, lieu de la Passion du Christ et de sa Résurrection.

Peut-on, pour autant, conclure à un lien organique entre les *Westwerke*, ces antéglises occidentales de l'époque carolingienne et postcarolingienne —dont la tour du Sauveur à *Centula* constitue peut-être le prototype— et les rotondes axiales, antéposées au chevet oriental de nos abbatiales bourguignonnes, comme Saint-Bénigne l'illustre si bien ? Le bien-fondé de notre boutade d'*«Ostwerk»* demanderait une enquête plus poussée que le bref rapprochement esquissé ici (2). Cependant la liste publiée plus haut peut nous apporter une preuve de plus de la progressive polarisation sur le chevet de nos églises romanes d'une liturgie qui, deux siècles plus tôt, était le plus souvent répartie sur les deux pôles opposés de l'édifice majeur.

Carol HEITZ.

(1) Cf. L. CHOMTON, *Saint-Bénigne de Dijon. Les cinq basiliques*, Dijon, 1923, p. 36.
Le 13 mai voyait jadis la célébration de la Toussaint et ce n'est qu'en 835 que cette fête fut reportée au 1er novembre. La date de dédicace de la basilique de Saint-Bénigne, qui eut lieu le 30 octobre 1017, semble avoir été, elle aussi, choisie en fonction de la fête de tous les martyrs. D'autre part, les deux autels les plus importants de la partie basilicale —l'autel majeur ainsi que celui de la Sainte-Croix— associaient expressément la mention de «tous les Saints» au vocable principal.
(2) Cf. l'étude sur Flavigny, par Christian Sapin ;
ainsi que mon article «Architecture et liturgie processionnelle à l'époque préromane», *Revue de l'Art* n° 24 (1974), p. 37 e.s.

SONDAGES RÉCENTS A SAINT-BÉNIGNE

Sans vouloir anticiper sur le rapport de Madame Malone, et avec son accord, je puis résumer ici les principaux acquits des sondages effectués en 1976 et pendant l'été 1977 par notre collègue de l'Université de Princeton et son équipe.

Quatre sondages ont été opérés :

1. Le premier, d'août et septembre 1976, se situe à l'extérieur et au nord de l'actuel chœur gothique. Il a permis de reconnaître l'angle nord-ouest de la crypte de l'église de Guillaume. Madame Malone s'attendait à y trouver l'angle nord-ouest du transept. L'épaisseur relativement faible du mur ouest (0,54 m) rend l'existence d'un transept hypothétique, sans lui ôter cependant toute vraisemblance. Le mur nord est le même que celui qui subsiste encore à l'intérieur de la crypte, à son extrémité septentrionale, les restaurateurs du XIXe siècle l'ayant respecté.

Les sondages de l'été 1977 ont eu lieu à l'intérieur de l'église et ont été réalisés en collaboration étroite avec la direction de la circonscription archéologique.

2. Un sondage effectué dans la moitié nord de l'actuelle nef centrale a permis de retrouver le sol du narthex du XIIe siècle, cette «Galilée» d'où partait la *processio baculorum*, relatée dans le texte 4 plus haut. Ce sol, situé à 2,30 mètres sous l'actuel niveau, impressionne par son pavement composé de grandes plaques carrées et de plaques circulaires, découpées dans d'anciennes colonnes.

Une cuve — baptismale, selon toute vraisemblance — a laissé dans la terre une très nette empreinte négative, d'un beau modelé. Son diamètre mesure environ un mètre et elle était ancrée à 40 centimètres au-dessous du sol du XIIe siècle.

Contrairement aux rares restitutions tentées (cf. plan de K.J. Conant), le narthex de Saint-Bénigne avait des dimensions considérables (comme ceux de Saint-Philibert de Tournus ou de l'abbaye de Romainmôtier ?), que des sondages complémentaires préciseront sans doute.

3. Un sondage assez profond dans l'actuel transept, à la limite interne du croisillon nord, a permis de retrouver quelques marches de l'escalier qui descendait dans l'église souterraine. S'agit-il des marches du XIe siècle, comme le suppose Madame Malone ? Leur emplacement ainsi que leur dimension (largeur : 0,38 m ; hauteur : 0,16 à 0,17 m) plaident pour son hypothèse. Le mur qui borde directement au nord cette descente, semble postérieur (XIIIe siècle) ; il s'appuie cependant contre un mur assez puissant, crépi d'un enduit ocre, qui a pu appartenir à l'église du XIe siècle.

4. Enfin un sondage profond de plus de 5 mètres, creusé dans l'angle nord-est de l'actuel chœur gothique, montre qu'à l'emplacement supposé d'un des piliers de croisée de l'hypothétique transept «avancé», un vide a été ménagé pour la construction d'un support gothique. Les remblais proviennent cependant de l'église du XIe siècle. Ce résultat négatif, sans l'infirmer tout à fait, rend cependant encore plus fragile la thèse d'un transept – continu ou non – raccordé directement à l'hémicycle absidial, selon la formule des basiliques romaines.

Des sondages complémentaires sont prévus pour 1978 : ils permettront de reconnaître le mur goutterot du collatéral nord, ce qui résoudra un problème depuis longtemps en suspens : l'abbatiale de Saint-Bénigne avait-elle cinq nefs, à la manière par exemple de Saint-Abondio de Côme – thèse émise par les principaux monographes, Chomton et Conant – ou simplement trois, comme le suppose la recherche plus récente, Martindale et Malone ?

La présence sur le chantier, fin septembre, du Maire de la ville, du Préfet du département ainsi que du Président du Conseil général, apportant leur soutien moral et matériel aux fouilleurs, architectes et responsables archéologiques, montre le vif intérêt suscité par cette prospection aux résultats déjà appréciables.

Dijon, le 25 septembre 1977. C.H.

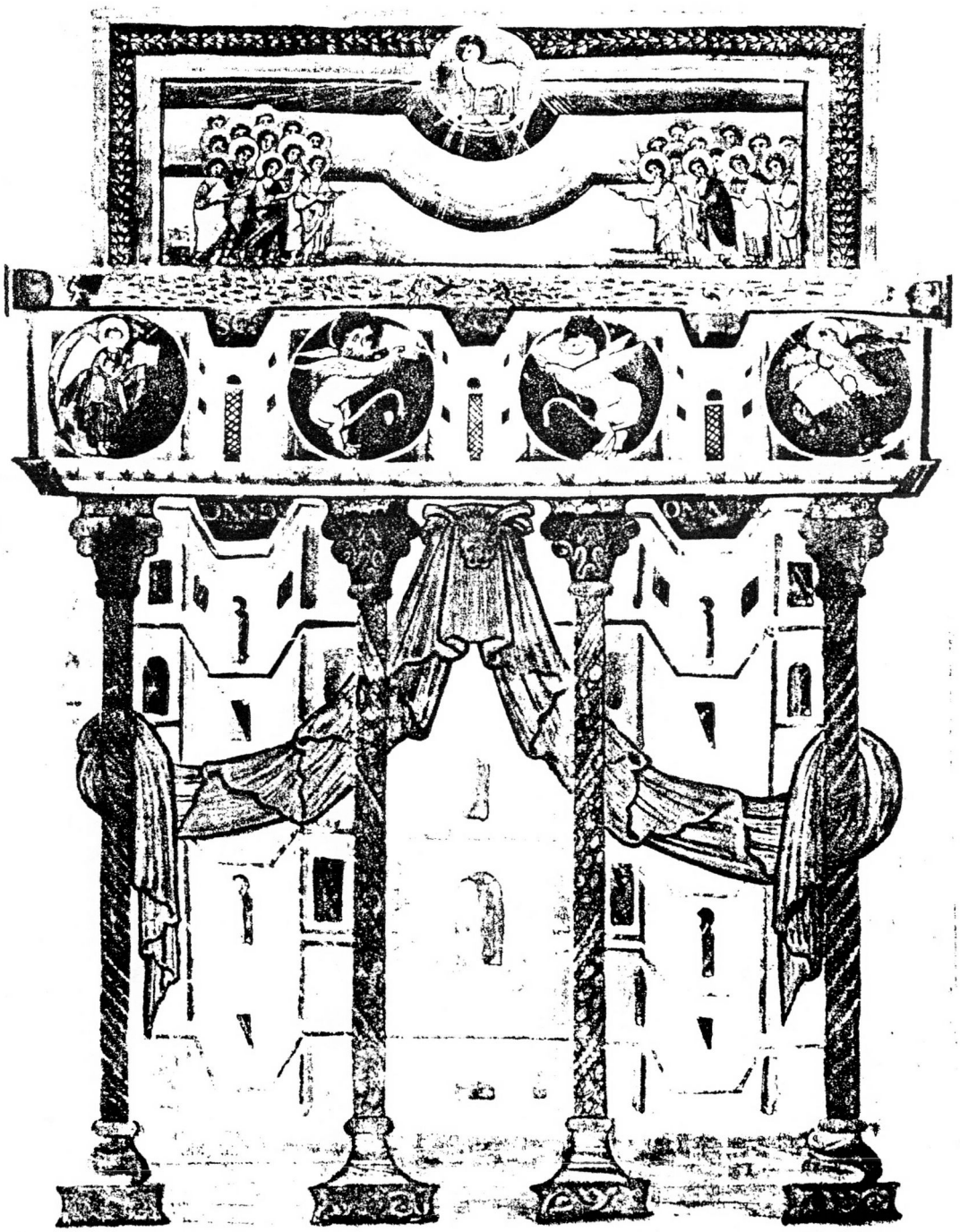

La Cité sainte de l'Evangéliaire de Saint-Médard de Soissons, ms B.N. Lat. 8850, f° 1 v